

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018**

**Délibération**  
n° 2018.02.015

**Orientations**  
**Budgétaires 2018**

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 janvier 2018**

**Secrétaire de séance** : José BOUTTEMY

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Nicole GUENOLE

**Ont donné pouvoir** :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX, Anne-Sophie BIDOIRE à José BOUTTEMY, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Georges DUMET à Jean-Luc MARTIAL, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Michaël LAVILLE à Jeanne FILLOUX, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Alain THOMAS à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par René BUJON, Francis LAURENT par Nicole GUENOLE

**Excusé(s) :**

Madeleine ANCELIN, Michel ANDRIEUX, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.02.015**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. 2018 sera la deuxième année d'exercice du nouveau GrandAngoulême, issu de la fusion. Afin de permettre aux conseillers communautaires de maîtriser tous les enjeux de la construction budgétaire, ce document présente les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec l'agglomération.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret °2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 31 janvier 2018,

Le conseil communautaire,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**14 février 2018**

**Affiché le :**

**14 février 2018**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

## Table des matières

PARTIE 1 – LE CADRE DE L’ELABORATION DU BUDGET 2018.....	4
A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	4
1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	4
2. LE CONTEXTE NATIONAL.....	4
B. LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES .....	5
C. LA LOI DE FINANCES 2018 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 .....	6
1. L’INTEGRATION DE LA DCRTP DANS L’ENVELOPPE DES DOTATIONS D’AJUSTEMENT .....	6
2. LE DEGREVEMENT DE LA TAXE D’HABITATION .....	6
3. LA CONTRACTUALISATION ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES.....	7
D. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL.....	7
PARTIE 2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018 .....	10
A. LES PREVISIONS DE RECETTES.....	10
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	10
La fiscalité directe locale .....	10
La dotation globale de fonctionnement (DGF) .....	12
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) .....	13
Les autres recettes de fonctionnement.....	13
2. LES RECETTES FISCALES DES BUDGETS ANNEXES .....	14
Le versement transport (VT).....	14
La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) .....	14
B. LES PREVISIONS DE DEPENSES PAR COMPETENCES.....	15
1. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L’ATTRACTIVITE.....	15
2. AMENAGEMENT DE L’ESPACE .....	17
3. MOBILITES.....	17
4. EQUILIBRE SOCIAL DE L’HABITAT .....	19
5. POLITIQUE DE LA VILLE .....	20
6. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	20
7. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE .....	21
8. EAU ET ASSAINISSEMENT .....	21
EAUX PLUVIALES (budget principal).....	21
ASSAINISSEMENT (budget annexe) .....	22
EAU POTABLE (budget annexe).....	23
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (budget annexe) .....	24
9. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L’ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE .....	25
10. SPORTS ET LOISIRS .....	27
11. TOURISME.....	29
12. ENFANCE ET JEUNESSE .....	30
13. CULTURE .....	31
14. TELECOMMUNICATIONS ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.....	34
15. SECURITE .....	35
16. FONCTIONS SUPPORT .....	35
C. L’ENDETTEMENT .....	39

1.	CONTEXTE GENERAL.....	39
2.	LA DETTE DE GRANDANGOULEME.....	40
3.	EVOLUTION DE LA DETTE EN 2018.....	46
D.	LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS .....	46
1.	LE BUDGET PRINCIPAL .....	47
2.	LES BUDGETS ANNEXES .....	49
E.	LA STRATEGIE BUDGETAIRE POUR 2018.....	50

# PARTIE 1 – LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2018

## A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

### 1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Dans ses prévisions économiques mondiales publiées en novembre 2017, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) annonce une reprise de la croissance qui se poursuit et se raffermi. L'activité planétaire progresse à son rythme le plus rapide depuis 2010.

Les experts pronostiquent en effet une augmentation du produit intérieur brut (PIB) mondial de 3,6 % en 2017 et de 3,7 % en 2018. Une amélioration conjoncturelle « de plus en plus synchronisée entre les pays », souligne l'OCDE.

La zone euro est l'emblème de ce retour à meilleure fortune. Elle devrait enregistrer une croissance de 2,4 % en 2017 – plus forte encore que celle des Etats-Unis, attendue à 2,1 % – et de 2,1 % en 2018. La France devrait voir son PIB augmenter de 1,8 % cette année et en 2018.

Les séquelles héritées de la crise n'ont pour autant pas disparu. Pour l'OCDE, le niveau des investissements reste insuffisant, tout comme la croissance des échanges commerciaux. Des points faibles qui accélèrent la baisse de la productivité au niveau mondial.

Au rayon des vulnérabilités, l'OCDE souligne également le poids démesuré de la dette des ménages et des entreprises : très élevée dans les pays riches depuis la crise, elle a explosé dans les pays émergents – et notamment en Chine –, ces dernières années. Si cela ne représente pas un danger immédiat, il pourrait en être autrement en cas de remontée brutale des taux d'intérêt et de correction sur les marchés financiers.

Enfin, l'institution met en garde contre le risque de voir la croissance retomber comme un soufflé dès 2019. A moins de mettre sérieusement le cap sur les réformes : « Les décideurs doivent impulser des changements plus profonds dans leurs politiques pour accélérer l'investissement, la productivité, la [hausse] des salaires réels et rendre la croissance plus inclusive » indique l'OCDE dans son rapport.

### 2. LE CONTEXTE NATIONAL

Les principales hypothèses inscrites dans le projet de loi de finances 2018 étaient les suivantes :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Variation en volume du PIB en %	1,7	1,7
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	1,7	1,4
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,3	1,4
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	4,2	4,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,0	1,0
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)	-2,9	-2,6
Dette publique (en % de PIB)	96,8	96,8
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	44,7	44,3

Sources PLF 2018 – les chiffres clés

A noter que selon les dernières publications de l'Insee, la croissance annuelle atteindrait finalement +1,9 % en 2017 après 1,1 % en 2016. Les perspectives pour 2018 seraient de +1,7 %.

Le taux d'inflation 2017 ressort à 1% à un niveau bien supérieur à 2016 (0.2%) mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne, elle atteindrait 1.2% en 2018.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le déficit du budget de l'Etat est annoncé en baisse de 1,3 milliard d'euros en 2017 grâce à la hausse des rentrées fiscales, sur fond d'accélération de la croissance, selon le ministère des Comptes publics. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le déficit budgétaire a atteint 67,8 milliards d'euros, le plus bas niveau depuis 2008. Le déficit des administrations publiques devrait repasser sous la barre des 3% de PIB en 2017, conformément aux règles de l'Union européenne, pour la première fois depuis dix ans.

## **B. LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES**

Selon le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, en 2017, les recettes de fonctionnement du bloc communal pourraient retrouver une croissance positive. Elles sont marquées par la baisse des dotations de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques ; cet impact est cependant moins fort que lors des deux années précédentes car l'effort demandé a été divisé par deux. Les impôts locaux perçus par le bloc communal pourraient être à nouveau peu dynamiques en 2017, en raison notamment de la revalorisation plus limitée des valeurs locatives (0,4 % de revalorisation des valeurs locatives cadastrales). Parmi les taxes ménages, la taxe d'habitation devrait cependant gagner en dynamisme, après la faible progression de 2016 du fait de bases un peu mieux orientées. Par ailleurs, la CVAE devrait progresser de 4 % (après +1,4 % en 2016).

Les budgets primitifs des communes prévoient en 2017 une reprise des dépenses d'investissement.

Cependant, c'est avec une certaine inquiétude que le bloc communal aborde l'année 2018 : après 4 années de baisse de dotations de l'Etat qui ont ponctionné les budgets communaux et intercommunaux de 11 milliards €, les dispositions de la LFI 2018 et de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022 posent les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

D'une part, elles initient la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sur 3 ans. Cette taxe, à qui l'on reproche fréquemment de tenir insuffisamment compte des capacités contributives des ménages, de présenter d'importantes disparités géographiques et de reposer sur des bases vieilles (les valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitations n'ayant pas été révisées depuis 1970) contribue toutefois à maintenir un lien direct entre le financement des services publics locaux et leurs usagers. En 2015, elle représentait plus de 20% du total des recettes de fonctionnement des communes et EPCI. Il s'agit également d'une ressource dont les communes et leurs groupements conservent une certaine maîtrise, puisqu'elles disposent d'un pouvoir de taux.

D'autre part, la LFI 2018 et la LPFP 2018-2022 inaugurent un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Des objectifs en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement et de diminution du besoin

de financement sont ainsi assignés aux communes et leurs EPCI et les astreignent à encore plus de vertu.

## **C. LA LOI DE FINANCES 2018 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022**

La loi de finances initiale pour 2018 comporte un certain nombre d'ajustements et de mesures correctives qui ont des conséquences importantes pour les finances communales et intercommunales. Ainsi, le financement de la péréquation nécessite un élargissement des variables d'ajustement qui intègrent, pour la première fois en 2018, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal. Par ailleurs, s'ajoutent deux dispositions majeures : le dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des redevables compensé par l'Etat et le remplacement des mesures de réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

### **1. L'INTEGRATION DE LA DCRTP DANS L'ENVELOPPE DES DOTATIONS D'AJUSTEMENT**

Les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ou allocations compensatrices de fiscalité directe locale ont vocation à financer les majorations de hausse de DGF liées aux hausses de population et à l'évolution de l'intercommunalité, les dispositions en faveur des communes nouvelles ou encore l'évolution des allocations compensatrices par rapport à la précédente LFI, principalement due à la prorogation et à l'élargissement de l'exonération de TH pour les personnes de conditions modestes. Les variables d'ajustement n'étant pas suffisantes pour couvrir l'augmentation de ces concours financiers, la LFI élargit l'assiette de ces variables d'ajustement en y incluant la DCRTP du bloc communal. En 2017, la DCRTP des départements et des régions avait déjà été intégrée à l'assiette.

Le montant de la minoration de la DCRTP sera réparti entre les communes ou les EPCI au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal. Pour rappel, cette dotation avait vocation à compenser pour les collectivités locales les pertes générées par la disparition de la TP et à être pérennisée dans le temps en ce qu'elle était garante de la neutralité de la réforme de la TP. Elle se concentrait par ailleurs sur un petit nombre d'EPCI puisque selon le rapport portant sur les conséquences de la réforme de la TP, 3 % des EPCI se partagent 50 % de la DCRTP versée à l'ensemble des EPCI et 10 % de ces EPCI (soit 77 sur 727) se partagent 10 % de la DCRTP.

### **2. LE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION**

L'article 5 de la LFI 2018 met en œuvre la « suppression » de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux au titre de leur résidence principale. Bénéficieront de cette suppression progressive de la TH les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 27 000 € pour la première part, 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

Cette suppression sera progressive puisque sa mise en œuvre va s'étaler sur 3 ans et devrait préserver l'autonomie des collectivités puisqu'elle passera par la mise en place d'un dégrèvement.

Le dégrèvement sera calculé sur la base des taux et des abattements 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI. Néanmoins, la LFI prévoit une majoration de ce taux de référence pour les collectivités inscrites dans une procédure de lissage des taux (cas des communes nouvelles ou des fusions de communautés). Le dégrèvement pris en charge par l'Etat sera de 30% en 2018, de 65% en 2019 et de 100% en 2020.

Les changements de taux décidés par les collectivités continueront à être supportés par les contribuables. Chaque année, le gouvernement remettra un rapport au Parlement, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre, sur la mise en œuvre de cette disposition ainsi que sur les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale.

Ci-dessous, vous trouverez une illustration du mécanisme de dégrèvement :

- Un contribuable payant une taxe de 1 000 € avant la nouvelle mesure d'exemption verra son impôt annulé tant que le taux d'imposition n'est pas supérieur à celui de 2017 (figure 1)
- Si le taux de TH progresse de 10%, ce contribuable, dont la contribution aurait atteint 1 100 € en l'absence de réforme et à valeur locative constante, paiera alors 100 € (il gagne toujours 1 000 €). Précisons à ce stade que le budget de l'Etat supportera le coût de la revalorisation annuelle de la valeur locative et de son évolution physique en cas d'actualisation, d'agrandissement de surface imposable, de départ de personnes à charge. Ainsi, si à taux constants, la base nette progresse de 20%, le dégrèvement pris en charge par l'Etat augmente de 20%, passant de 1 000 € à 1 200 € (figure 2)

### 3. LA CONTRACTUALISATION ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES

Dans le cadre de la trajectoire de résorption des déficits français, l'Etat a assigné 3 objectifs aux administrations publiques locales : un désendettement via une « amélioration de leur besoin de financement », une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement limitée à +1,2 %/an en moyenne car le gouvernement veut éviter que le désendettement ne s'opère via une compression de l'investissement et un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les communes et EPCI.

Ces 3 objectifs vont être contractualisés avec l'Etat pour les régions, les départements et les communes/EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016 dépassent 60 millions €. La LPFP précise que doivent être prises en compte « *l'ensemble des dépenses des comptes de classe 6* ». Les attributions de compensation ne seraient donc pas comprises dans le calcul. Sur ces bases, et sous réserve de la confirmation des services préfectoraux, GrandAngoulême ne devrait donc pas être contrainte à la signature d'un tel contrat. Toutefois, ces objectifs devront nécessairement rester sous surveillance car on imagine difficilement perdurer une situation avec deux types de collectivités : celles soumises à contractualisation et sanctionnées en cas de non-respect des objectifs et celles assujetties à aucune contrainte. Enfin, il n'est pas déraisonnable de penser que si la trajectoire financière du monde local venait à s'écarter par trop des ambitions de l'Etat, ce dernier n'en vienne à leur demander un jour des comptes...

Le dépassement de la trajectoire autorisée de dépenses de fonctionnement déclenchera un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales à hauteur de 75 % du dépassement avec un plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **D. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL**

Lors du débat des orientations budgétaires pour l'année 2017, les perspectives financières à horizon 2020 faisaient apparaître une dégradation rapide des niveaux d'épargne et d'endettement de la nouvelle agglomération : confrontée à des dépenses de fonctionnement augmentant plus rapidement que ses recettes et à un programme d'investissement important à mener dans les 4 années à venir, l'agglomération se doit de veiller au rétablissement de ses grands équilibres financiers.

Ainsi, un objectif d'épargne nette permettant de financer une partie importante des dotations annuelles d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt a été fixé à 3, 5 M€ à échéance 2021.

Les premiers résultats de l'exécution du budget 2017 montrent que l'épargne nette dégagée en 2017 devrait se situer aux alentours de 2, 3 millions €. Toutefois, depuis les 3 dernières années, l'agglomération voit son endettement progresser à la fois pour assurer la couverture des investissements antérieurs et pour financer sa programmation pluriannuelle, qui va rentrer en 2018 dans une phase opérationnelle avec des investissements importants qui vont nécessiter une inscription de crédits de paiement plus élevée que les années précédentes. En 2017, les dépenses d'investissement sur le budget principal se sont élevées à 13.1 millions € et présentent un taux de réalisation de 58.3%, taux qui peut paraître bas mais qui s'explique à la fois par un vote tardif du budget et par une nécessaire appropriation par les services des services des différents programmes d'investissement qui ont pris, pour certains du retard, expliquant le décalage sur l'année 2018.

	CA 2016 agrégés	pCA 2017 (22/01/18)	Ecart CA 2016 pCA 2017	
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>73 070</b>	<b>76 600</b>	<b>3 530</b>	<b>4,8%</b>
Contributions directes	40 277	41 601	1 324	3,3%
Autres recettes fiscales	166	172	6	3,6%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	5 261	6 348	1 087	20,7%
Reversements de fiscalité	70	72	2	3,6%
DGF	15 325	15 765	440	2,9%
Autres dotations et versements de l'Etat	826	1 624	798	96,7%
FNGIR (net) et DC RTP	6 019	6 019	0	0,0%
Ressources liées à la péréquation horizontale	1 364	1 594	230	16,9%
Subv. et participations des partenaires, autres rec	3 762	3 404	-358	-9,5%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>66 059</b>	<b>68 182</b>	<b>2 123</b>	<b>3,2%</b>
Charges à caractère général	7 462	8 505	1 043	14,0%
Charges de personnel nettes des remboursements	19 426	19 887	461	2,4%
Autres charges de gestion courante	16 014	15 769	-245	-1,5%
Reversements de fiscalité	20 190	21 132	942	4,7%
Autres dépenses	2 082	1 766	-316	-15,2%
Charges d'intérêts	885	1 123	238	26,9%
Travaux en régie	0	0	0	
			0	
Epargne de gestion	7 896	9 541	1 645	20,8%
Charges d'intérêts	885	1 123	238	26,9%
Epargne Brute	7 011	8 419	1 408	20,1%
Remboursement du capital	3 890	6 192	2 302	59,2%
Epargne Nette	5 903	2 227	-3 676	-62,3%
Encours de dette	38 293	42 101	3 808	9,9%
Capacité de désendettement	5,5	5,0		-8,4%
Dépenses d'investissement	20494	13121	-7 373	-36,0%

*NB: les comparaisons entre 2016 et 2017 sont à prendre avec précaution. En effet, 2016 a été reconstitué à partir des comptes agrégés des ex. CC et de l'ex. GA et les modes de gestion ainsi que le régime fiscal différent des collectivités (la CC de la VE était en fiscalité additionnelle et ne versait donc pas d'attribution de compensations à ses communes) rendent les comparaisons sur un périmètre identique difficile.*

**Sous réserve des dernières écritures restant encore à passer sur l'exercice 2017 et d'un ajustement avec les comptes du Trésorier, la clôture de l'exercice se solderait par une possibilité de reprise au BP 2018, d'environ 10.6 millions €.**

## Les budgets annexes

### Budget du Développement Economique :

Le déficit de la section d'investissement sera diminué de 1,3 M€ en 2017 pour atteindre -3.4 millions €. Ce mouvement devrait se poursuivre avec la vente programmée en 2018 de nouvelles parcelles. Il faudra toutefois veiller à préserver l'équilibre de ce budget pour la partie relevant de la gestion immobilière.

### Budget du Camping :

Le montant de la subvention d'équilibre de ce budget s'établira pour 2017 à 162K€ contre 201K€ prévisionnel et 84.6K€ réalisé en 2016.

Le BA de la Nef sera clôturé avec un résultat global de près de 21 K€, exclusivement en investissement. L'équipe de la NEF a réussi au prix d'une gestion rigoureuse et d'un suivi rapproché à rétablir les équilibres de cet équipement et il conviendra de veiller à ce que cela se poursuive avec la nouvelle régie.

Le budget annexe de l'espace Carat : Le montant de la subvention d'équilibre de ce budget s'établira pour 2017 à 473K€ contre 496 K€ prévisionnel et 313K€ réalisé en 2016.

BA Transport : Les travaux préparatoires au BHNS en 2017 ont été financés pour l'instant sur les excédents antérieurs. L'excédent en investissement diminue toutefois de 9 M€ en un an. Une partie des travaux 2018 pourra être financé par un prélèvement de l'excédent en fonctionnement mais le recours à l'emprunt démarrera dès 2018 compte tenu de l'ampleur des travaux et de leur concentration dans le temps.

BA Déchets ménagers : l'exécution 2017 se termine par un résultat global de clôture de 6.4 millions €.

BA Assainissement : le compte administratif 2017 devrait se solder par un résultat définitif global de 1.2 millions €.

BA SPANC : l'exécution 2017 se termine par un résultat global de clôture de 500K€.

BA Eau potable : le compte administratif 2017 devrait se solder par un résultat définitif global de 2.7 millions €.

## **PARTIE 2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018**

### **A. LES PREVISIONS DE RECETTES**

#### **1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Globalement, les recettes de fonctionnement du budget principal sont estimées à **75,5 M€**, en augmentation de 2,6 M€ par rapport au BP 2017. Cet écart s'explique notamment par l'inscription de la taxe GEMAPI pour 258 K€ (inscription de dépense équivalente) ainsi que par une inscription prudente de DGF au BP 2017 (ajustée par la suite en DM) pour 600 K€. Par ailleurs, les recettes de CVAE et de TASCOM se sont révélées plus importantes qu'initialement prévues au BP 2017, pour environ 740 K€.

#### **La fiscalité directe locale**

- Fiscalité économique et compensations : 30,44 M€  
(+0,27 M€ par rapport au projet de CA 2017)

Pour mémoire, différentes délibérations ont été prises en 2017 dans le cadre de la fusion :

- Harmonisation du taux de CFE au taux moyen pondéré des territoires fusionnés soit 25,72 % assortie d'une période de lissage de 5 ans (2017-2021)
- Harmonisation des bases minimum de CFE par alignement sur les bases de l'ex-GrandAngoulême assortie d'une période de lissage de 8 ans pour les tranches de chiffre d'affaires supérieurs à 10 000 €
- Alignement du coefficient de TASCOM sur celui de l'ex-GrandAngoulême, soit 1,15, assorti d'une période de lissage de trois ans pour les ex-communautés de communes

A noter pour 2018 une baisse importante de la DC RTP estimée à 428 K€.

Le tableau ci-après synthétise les hypothèses et les produits attendus.

	2016 38 Cnes	2017			2018	
		BP	Notification	pCA	OB	Hypothèses OB
<b>Fiscalité économique et compensations</b>	<b>29 494 607</b>	<b>29 589 254</b>	<b>29 569 757</b>	<b>30 176 551</b>	<b>30 442 493</b>	
Ecart		94 647	75 150	681 944	265 942	
<b>COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>						
Bases	47 635 299	48 224 000	48 224 000	48 224 887	48 900 000	Avec BM revalorisées
Evol. Bases		1,24%	1,24%	1,24%	1,40%	
Evol. Physique		0,84%	0,84%	0,84%	0,25%	
Reval. LF		0,40%	0,40%	0,40%	1,20%	Sur 39,11 M€ de bases réelles
Taux	25,72%	25,72%	25,72%	25,72%	25,72%	
<b>Produit CFE</b>	<b>12 251 799</b>	<b>12 403 322</b>	<b>12 404 365</b>	<b>12 403 441</b>	<b>12 577 000</b>	
Ecart		151 523	152 566	151 642	173 559	
<b>COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES</b>						
<b>Produit CVAE</b>	<b>7 976 113</b>	<b>7 945 000</b>	<b>8 215 312</b>	<b>8 215 376</b>	<b>8 709 608</b>	Estimation DGFIP (déc. 2017)
Ecart		-31 113	239 199	239 263	494 232	
<b>TASCOM</b>						
ex-GA : coef. Produit	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	
				2 147 289	2 147 289	
ex-CC Produit	1,00	1,00	1,00	1,00	1,05	1,15 sur 3 ans puis 1,20
				606 253	636 566	+ 5%
<b>Produit TASCOM</b>	<b>2 282 246</b>	<b>2 283 000</b>	<b>2 149 506</b>	<b>2 753 542</b>	<b>2 783 000</b>	
Ecart		754	-132 740	471 296	29 458	
<b>IFER</b>						
<b>Produit IFER</b>	<b>736 909</b>	<b>737 000</b>	<b>742 814</b>	<b>746 432</b>	<b>746 000</b>	
Ecart		91	5 905	9 523	-432	Reconduction 2017
<b>ALLOCATION DE COMPENSATION TP / CFE</b>						
<b>Total Alloc. Comp. TP / CFE</b>	<b>226 852</b>	<b>200 000</b>	<b>38 828</b>	<b>38 828</b>	<b>36 110</b>	-7% (RCF)
Ecart		-26 852	-188 024	-188 024	-2 718	
<b>DCRTP</b>	<b>2 535 229</b>	<b>2 535 473</b>	<b>2 533 473</b>	<b>2 533 473</b>	<b>2 105 316</b>	-17% (RCF) soit - 428 K€
<b>FNGIR</b>	<b>3 485 459</b>	Reconduction 2017				

- Fiscalité ménages et compensations : 18,75 M€ (+0,18 M€ par rapport au projet de CA 2017)

Pour mémoire, différentes délibérations ont été prises en 2017 dans le cadre de la fusion :

- Harmonisation des taux de taxe d'habitation et de taxes foncières aux taux moyens pondérés des territoires fusionnées soit TH 9,26 % ; TFB 0,406 % ; TFNB 5,71 % assortie d'une période de lissage de 5 ans (2017-2021)

Le tableau ci-après synthétise les hypothèses et les produits attendus.

	2016	2017			2018	
	38 Cnes	BP	Notification	pCA	OB	Hypothèses OB
<b>Fiscalité ménages et compensations</b>	<b>18 091 994</b>	<b>18 724 160</b>	<b>18 724 160</b>	<b>18 565 552</b>	<b>18 748 000</b>	
Ecart		632 166	632 166	473 558	182 448	
<b>TAXE D'HABITATION</b>						
Bases	177 302 873	180 361 004	180 361 004	178 818 179	181 232 224	
Evol. Bases		1,72%	1,72%	0,85%	1,35%	
Evol. Physique		1,32%	1,32%	0,45%	0,15%	1/3 de l'évolution constatée en 2017
Reval. LF		0,40%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taux	9,26%	9,26%	9,26%	9,26%	9,26%	Constant
<b>Produit TH</b>	<b>16 418 246</b>	<b>16 701 429</b>	<b>16 701 429</b>	<b>16 542 209</b>	<b>16 782 000</b>	
Ecart		283 183	283 183	123 963	239 791	
<b>TAXE FONCIER BATI</b>						
Bases	155 554 680	156 704 000	156 704 000	157 562 611	159 921 229	
Evol. Bases		0,74%	0,74%	1,29%	1,50%	
Evol. Physique		0,34%	0,34%	0,89%	0,30%	1/3 de l'évolution constatée en 2017
Reval. LF		0,40%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taux	0,406%	0,406%	0,406%	0,406%	0,406%	Constant
<b>Produit TFB</b>	<b>631 552</b>	<b>636 218</b>	<b>636 218</b>	<b>641 751</b>	<b>649 000</b>	
Ecart		4 666	4 666	10 199	7 249	
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>						
Bases	1 938 792	1 921 000	1 921 000	1 916 257	1 805 114	
Evol. Bases		-0,92%	-0,92%	-1,16%	-5,80%	
Evol. Physique		-1,32%	-1,32%	-1,56%	-7,00%	
Reval. LF		0,40%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taux	5,71%	5,71%	5,71%	5,71%	5,71%	Constant
<b>Produit TFNB</b>	<b>110 705</b>	<b>109 689</b>	<b>109 689</b>	<b>106 927</b>	<b>103 000</b>	
Ecart		-1 016	-1 016	-3 778	-3 927	Reconduction perte constatée en 2017
<b>TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE FONCIER NON BATI</b>						
Bases	506 564	487 111	487 111	482 361	459 208	
Evol. Bases		-3,84%	-3,84%	-4,78%	-4,80%	
Evol. Physique		-4,24%	-4,24%	-5,18%	-6,00%	
Reval. LF		0,40%	0,40%	0,40%	1,20%	
Taux	46,56%	46,56%	46,56%	46,56%	46,56%	Constant
<b>Produit TATFNB</b>	<b>235 856</b>	<b>226 799</b>	<b>226 799</b>	<b>224 640</b>	<b>214 000</b>	
Ecart		-9 057	-9 057	-11 216	-10 640	Reconduction perte constatée en 2017
<b>ALLOCATION DE COMPENSATION TH</b>						
<b>Total Alloc. Comp. TH</b>	<b>695 635</b>	<b>1 050 025</b>	<b>1 050 025</b>	<b>1 050 025</b>	<b>1 000 000</b>	Prudence
Ecart		354 390	354 390	354 390	-50 025	

## La dotation globale de fonctionnement (DGF)

**OB 2018 : 15,6 M€ (-165 K€)**

La DGF a été estimée à 15,6 M€. Cette prévision intègre une érosion de la dotation de compensation de 165 K€. La dotation d'intercommunalité 2017 a pu être reconduite en 2018 grâce au mécanisme de garantie dont l'agglomération pourrait bénéficier.

	2016	2017			2017
	38 Cnes	BP	Notification	pCA	OB
<b>DGF</b>	<b>15 324 562</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 765 249</b>	<b>15 765 249</b>	<b>15 600 000</b>
Dotation d'intercommunalité	2 605 279	2 550 000	3 333 010	3 333 010	3 333 010
Dotation de compensation	12 719 283	12 450 000	12 432 239	12 432 239	12 266 990

## Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

**OB 2018 : 1,4 M€ (-200 K€)**

L'attribution FPIC (qui dépend de la richesse relative des territoires les uns par rapport aux autres) est estimée à 3,7 M€ pour l'ensemble intercommunal, en baisse de 100 K€ par rapport à 2017. La répartition de droit commun de cette attribution entre communes et agglomération est fonction du coefficient d'intégration fiscal. En 2017, première année de fusion, le CIF de la nouvelle agglomération a été aligné sur le plus élevé des territoires fusionnés soit 42 % (Vallée de l'Echelle). Pour 2018, le CIF retenu pour la répartition du FPIC est de 38,2 % soit une attribution prévisionnelle pour l'agglomération de 1,4 M€ en baisse de 200 K€ par rapport à 2017.

**Globalement, les principales recettes du budget principal (hors GEMAPI) sont équivalentes à celles réalisées au projet de CA 2017. La baisse de DCRTP absorbe en effet les augmentations prévues.**

	2016 38 Cnes	2017 BP	2017 pCA	2018 OB	Ecart CA/OB €	Evol. %	Ecart	
							BP 2017 CA 2017	BP 2017 OB 2018
<b>Fiscalité économique</b>	29 494 607	29 589 254	30 176 551	30 442 493	265 942	0,88%	<b>587 297</b>	<b>853 238</b>
CFE	12 251 799	12 403 322	12 403 441	12 577 000	173 559	1,40%	119	173 678
CVAE	7 976 113	7 945 000	8 215 376	8 709 608	494 232	6,02%	270 376	764 608
TASCOM	2 282 246	2 283 000	2 753 542	2 783 000	29 458	1,07%	470 542	500 000
IFER	736 909	737 000	746 432	746 000	-432	-0,06%	9 432	9 000
Alloc. Comp.	226 852	200 000	38 828	36 110	-2 718	-7,00%	-161 172	-163 890
DCRTP	2 535 229	2 535 473	2 533 473	2 105 316	-428 157	-16,90%	-2 000	-430 157
FNGIR	3 485 459	3 485 459	3 485 459	3 485 459	0	0,00%	0	0
<b>Fiscalité ménages</b>	18 091 994	18 724 160	18 565 552	18 748 000	182 448	0,98%	<b>-158 608</b>	<b>23 840</b>
TH	16 418 246	16 701 429	16 542 209	16 782 000	239 791	1,45%	-159 220	80 571
TFB	631 552	636 218	641 751	649 000	7 249	1,13%	5 533	12 782
TFNB	110 705	109 689	106 927	103 000	-3 927	-3,67%	-2 762	-6 689
TATFNB	235 856	226 799	224 640	214 000	-10 640	-4,74%	-2 159	-12 799
Alloc. Comp.	695 635	1 050 025	1 050 025	1 000 000	-50 025	-4,76%	0	-50 025
<b>FPIC</b>	1 407 578	1 544 000	1 594 334	1 400 000	-194 334	-12,19%	<b>50 334</b>	<b>-144 000</b>
<b>DGF</b>	15 324 562	15 000 000	15 765 249	15 600 000	-165 249	-1,05%	<b>765 249</b>	<b>600 000</b>
<b>Prélèvements sur paris hippiques</b>		2 000	4 435	4 435	0	0,00%	<b>2 435</b>	<b>2 435</b>
<b>Taxe de séjour</b>	89 602	125 000	125 000	160 000	35 000	28,00%	<b>0</b>	<b>35 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 408 343</b>	<b>64 984 414</b>	<b>66 231 122</b>	<b>66 354 928</b>	<b>123 806</b>	<b>0,19%</b>	<b>1 246 707</b>	<b>1 370 514</b>
GEMAPI			258 000	258 000				
<b>TOTAL</b>	<b>64 408 343</b>	<b>64 984 414</b>	<b>66 489 122</b>	<b>66 612 928</b>	<b>123 806</b>	<b>0,19%</b>	<b>1 504 707</b>	<b>1 628 514</b>

## Les autres recettes de fonctionnement

Les produits issus de l'exploitation des services culturels, sportifs et de l'enfance et la jeunesse (Nautilus, conservatoire Gabriel FAURE, crèche les poussins...) devraient être sensiblement identiques à ceux encaissés en 2017.

Les remboursements de frais des budgets annexes ou de tiers sont également prévus en stabilité.

## 2. LES RECETTES FISCALES DES BUDGETS ANNEXES

### Le versement transport (VT)

(+ 0,12 M€ par rapport au projet de CA 2017)

Pour mémoire, le conseil communautaire a fixé le taux de versement transport 2018

- à 1,70% pour les communes de l'ancien GrandAngoulême
- à 1,05% pour les communes des anciennes communautés de communes

Le conseil communautaire a de plus, acté une période de convergence de 5 ans pour les territoires des ex-communautés de communes afin d'arriver à un taux unifié en 2022 de 1,70%

Le tableau ci-après synthétise les hypothèses et le produit de VT attendu :

	2016	2017		2018	
	38 Cnes	BP	pCA	OB	Hypothèses OB
<b>VERSEMENT TRANSPORT</b>					
<b>Ex-GA</b>					
Bases	1 051 645 508	1 055 492 833	1 077 200 603	1 082 586 606	Evol. Moyenne annuelle 2010/2017 = 1,6%
Evol. Bases		0,37%	2,43%	0,50%	
Taux	1,80%	1,80%	1,80%	1,70%	
Produit ex-GA	18 929 619	18 998 871	19 389 611	18 403 972	
<b>Ex-CC</b>					
Bases	101 874 870	102 247 568	104 350 429	104 872 181	Lissage 5 ans (1,05 - 1,20 - 1,40 - 1,60 - tx unifié)
Evol. Bases		0,37%	2,43%	0,50%	
Taux	0,00%	0,00%	0,00%	1,05%	
Produit ex-CC	0	0	0	1 101 158	
<b>Produit VT</b>	18 929 619	18 998 871	19 389 611	19 505 130	
Evol.		0,37%	2,43%	0,60%	
Ecart		283 183	123 963	206 791	

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

(+ 0,14 M€ par rapport au projet de CA 2017)

Pour mémoire, le conseil communautaire a approuvé l'harmonisation de la fiscalité déchets des ménages à partir de 2018, en instituant la TEOM comme système unique sur l'ensemble du territoire. Le conseil communautaire a également approuvé la progressivité en 3 ans de cette harmonisation pour parvenir à un taux unique de TEOM en 2020.

En appliquant aux bases le taux moyen pondéré équivalent aux recettes de 2017, ressortant à 10,86%, le produit obtenu serait de 16.4 M€ contre 16.1 M€ de produit perçu en 2017 (TEOM+REOM).

Le taux de TEOM 2018 sera défini par rapport au montant nécessaire à l'équilibre du budget 2018, en prenant en considération également les budgets suivants et les évolutions liées au transfert de la compétence traitement à Calitom et la fermeture programmée de l'UIOM de la Couronne.

## B. LES PREVISIONS DE DEPENSES PAR COMPETENCES

Lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier, GrandAngoulême a approuvé la généralisation de ses compétences optionnelles sur l'ensemble du territoire (eau, assainissement, création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et la construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire).

Conformément à l'article L5211-41-3 du CGCT, l'intérêt communautaire attaché à certaines de ces compétences devra être défini au plus tard le 31 décembre 2018. L'assemblée communautaire aura également à se prononcer sur les compétences facultatives qu'elle conservera et exercera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ensemble des communes membres. 2018 sera donc la dernière année de transition après la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et débouchera par la définition de nouveaux statuts qui fixeront le périmètre de la nouvelle agglomération.

Vous trouverez ci-dessous les principales orientations et faits marquants pour l'année 2018, regroupés par grande compétence.

### 1. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ATTRACTIVITE

Dans le domaine de l'accompagnement et du soutien aux entreprises, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre effective de deux nouvelles actions :

- La Technopole est un outil de soutien du développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Cet outil porté en partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, de l'enseignement supérieur et de la Région Nouvelle Aquitaine sera le dispositif opérationnel destiné à accompagner l'innovation pour les entreprises et entrepreneurs. Elle permettra de soutenir tous les secteurs économiques présents sur le territoire mais plus spécifiquement la mécanique, les industries culturelles et créatives et la filière packaging. Financée par des participations de la Région, des partenaires économiques, l'association Technopôle bénéficiera d'un soutien du GrandAngoulême à hauteur de 60 000 € et d'une mise à disposition des moyens humains. Cet engagement se fait à moyens constant et par une réorientation de financement de la collectivité dans le domaine de l'innovation.
- La mise en place d'un règlement d'intervention de soutien à l'immobilier d'entreprises. Compétence exclusive des agglomérations suite à la loi Notre, une enveloppe de 250 000 € sera dédiée afin de favoriser la croissance mais aussi l'implantation d'entreprises. Au regard des enjeux du territoire, une attention particulière sera donnée aux projets de réhabilitation ou de reconversion de friches.

De la même façon que pour les bâtiments, le sujet de l'amélioration et de la requalification de zones d'activités sera traité par la mise en œuvre d'un programme de requalification des parcs d'activités. Une étude de pré-programmation sera réalisée en 2018.

La mise en œuvre de soutien à l'innovation, à l'entrepreneuriat, le positionnement cœur de région et l'effet LGV impliquent des besoins de recrutement de la part des entreprises innovantes du territoire. La concurrence avec les métropoles, obligent à envisager des actions d'accompagnement des entreprises sur ce sujet. Dans ce cadre, une expérimentation sera mise en œuvre pour développer en partenariat avec le GE 16 un dispositif de soutien aux recrutements pour les entreprises et pour la question de « l'emploi du conjoint ».

La politique d'accompagnement des entreprises mise en œuvre depuis 2014 sera aussi poursuivie dans son ensemble en lien très étroit avec les politiques régionales. Les moyens mis en œuvre par la collectivité viseront à soutenir toute la chaîne de croissance des entreprises des entreprises : de l'émergence d'un projet ou renforcement d'une activité. Aussi, une attention particulière sera menée sur l'entrepreneuriat, la croissance des entreprises et la prospection.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, 2018 sera marquée par l'élaboration du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et par la poursuite du GrandAngoulême dans le financement de l'Ecole Européenne et Supérieure de l'Image. De plus, elle permettra d'amplifier les actions de soutien aux programmes de recherche et à renforcer les mises en relation avec les entreprises. Le soutien à la vie étudiante sera aussi poursuivi par les actions du Centre d'Information Jeunesse, l'AngouMois de l'Etudiant...

Dans le domaine de l'emploi, les actions « tremplins pour l'emploi » seront amplifiées. Une attention particulière sera donnée à l'emploi des jeunes. Ainsi, suite à la fusion, la contribution du GrandAngoulême par habitant sera alignée pour l'ensemble sur territoire afin de renforcer les moyens pour la Mission Locale. Par ailleurs, la réflexion sur la création d'une école de la 2<sup>ème</sup> chance se poursuit et pourrait donner lieu à son ouverture d'ici la fin d'année sous réserve que la Région et l'Etat confirment un accompagnement financier. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, le PLIE 2018 sera élargi à l'ensemble des 38 communes avec un renforcement de la qualité des accompagnements.

2018 sera aussi une année de transition sur le suivi des clauses d'insertion mais aussi sur leur financement. Des efforts particuliers seront menés pour l'intégration des clauses dans le cadre des grands projets du territoire.

Dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, les efforts de soutien à l'animation territoriale et au développement de ces activités seront poursuivis. Aussi, dans le cadre de l'Appel à projets 2018, un axe nouveau sera développé sur les questions de l'Economie circulaire. Enfin, dans la continuité de l'engagement du GrandAngoulême sur le développement d'une monnaie locale, 2018 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'ici fin 2019.

Les actions initiées en 2014 sur le marketing territorial ont posé les bases d'une nouvelle lisibilité du GrandAngoulême à l'échelle nationale. 2018 marquera une nouvelle étape dans la réalisation de cette stratégie. Ainsi, au-delà des actions d'animation territoriale, de la présence sur des événements professionnels, l'année sera marquée par le développement de la boîte à outils promotion du territoire, la réalisation du nouveau site internet GrandAngoulême Développement, mais aussi par le soutien à l'organisation du 1<sup>er</sup> salon des entrepreneurs.

Dans le domaine du commerce, dans la continuité de 2017, cette année va être marquée par la finalisation des études stratégiques en cours puis par la définition d'un plan d'actions communautaires au regard du périmètre de compétence que la collectivité souhaitera prendre. Ainsi, les orientations 2018 consisteront à finaliser le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité, finaliser l'étude centres bourgs/villes avec l'EPF, définir une politique de soutien aux activités commerciales de proximité et d'initier l'élaboration de schéma d'aménagement et de requalification des zones commerciales de périphérie.

Sur les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation, l'année 2018 devra dans un premier temps permettre de conforter des partenariats avec des actions cofinancées pour asseoir cette politique (Contrat de cohésion avec le Département, Contrat de ruralité avec l'Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne, DRAAF, Chambre d'agriculture...). Par ailleurs, l'ensemble de ces partenariats doit rendre plus lisible le Projet Agricole et Alimentaire du territoire autour de quatre axes d'intervention : favoriser les démarches d'installation dont le projet d'espace test agricole est un des fondements, poursuivre la structuration de la filière par un accompagnement à des projets collectifs agricoles, accompagner l'évolution des pratiques tendant vers l'agriculture biologique,

promouvoir dans le cadre du dispositif Bien Manger à l'Ecole, une éducation-sensibilisation par la structuration de filières d'approvisionnements au niveau locaux de la commande publique.

Enfin, en termes de renforcement de son attractivité, le GrandAngoulême a initié une politique de partenariat visant à développer des coopérations de niveau local, régional et international. Au niveau local et régional, trois niveaux de coopérations seront développés :

- au niveau local, les partenariats menés au sein de la démarche « écosystème Charente » impulsé par les acteurs économiques sera poursuivie, au titre du contrat de territoire avec la Région une coopération sera initiée avec la communauté de communes La Rochefoucauld-Portes du Périgord,
- au niveau régional, la coopération sera renforcée sur l'espace Val des Charentes avec les territoires de Cognac-Saintes et Royan, de même qu'avec la métropole Bordelaise.
- au niveau international, les orientations répondent à deux objectifs stratégiques, issus de la feuille de route GrandAngoulême International : Déployer les projets européens qui viennent amplifier des projets ou politique de l'agglomération / développer des coopérations pour faire rayonner l'agglomération dans un réseau de territoires créatifs (Amérique latine, Maghreb, Asie et Canada).

Au titre des programmes européens et internationaux, cette année marquera la réalisation des engagements sur trois projets cofinancés par l'Union Européenne (Rehabilite, Aych et Wom@arts) et la poursuite de la coopération avec le Mexique soutenue par le Ministère des Affaires Etrangères.

## 2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

En terme d'aménagement de l'espace, l'action 2018 de la collectivité s'appuiera sur deux grands axes : la mise en place des outils et cadres stratégiques en matière d'urbanisme et l'accompagnement des grands projets urbains.

Sur les outils et cadres stratégiques pour l'urbanisme, les moyens mis en œuvre devront permettre la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur 16 communes (nouvelle rédaction du PADD, élaboration du zonage et du règlement, rédaction du rapport de présentation, évaluation environnementale, enquête publique). Concernant les autres procédures de planification sur les 22 communes, les orientations permettront de suivre 13 procédures de révision ainsi que les déclarations de projet voire les modifications avec enquête publique ou modifications simplifiées (sur l'ensemble du territoire).

Sur les grands projets urbains, GrandAngoulême et les communes concernées devront aboutir à la maquette du futur programme de rénovation urbaine pour les quartiers de Bel-Air La Grand Font et l'Etang des moines. Aussi, l'engagement financier de l'agglomération pourra être revue en cours d'année au regard du projet urbain qui sera retenu. Sur le quartier d'affaires et d'habitat de la gare, 2018 va marquer une étape de concrétisation dans l'évolution du cœur d'agglomération par le début des travaux. De plus l'agglomération devra participer au développement de projets urbains structurants en cours de réflexion (politique de revitalisation du centre-ville et des centre-bourgs, quartier l'Houmeau-bords de Charente, friches Lafarge, étude urbaine sur le secteur Trois-Chênes/SNPE).

## 3. MOBILITES

2018 sera la première année d'exploitation par la SPL STGA du nouveau contrat d'obligation de service public. Elle verra également aboutir la réorganisation du nouveau de réseau de transport urbain sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et le lancement des travaux du BHNS.

Les dépenses liées à l'exploitation des réseaux de transport en commun vont augmenter sensiblement en 2018 du fait notamment :

- de l'augmentation de l'offre STGA à compter de juin 2018 en raison de de la fermeture du tunnel de la Gâtine.
- de la hausse du forfait de charge prévisionnel du Contrat d'Obligation de Service Public de la SPL STGA (charge personnel, internalisation de certains services...)
- de la hausse de près de 50% de l'offre de transport en commun sur le réseau vert entre Champniers et Angoulême.

	BP2017	Prévisionnel 2018
<b>Dépenses de gestion - Budget Transport</b>		
<b>RESEAU DE TRANSPORT : DSP - OSP</b>	17 283 000 €	18 520 000 €
Forfait de charge annuel versé à STGA	17 000 000 €	18 000 000 €
Participation annuelle DSP CITRAM	283 000 €	445 000 €

Dans le domaine des transports scolaires, on devrait constater une hausse également, du fait principalement de la prise de compétence des transports scolaires sur le périmètre de GA à 38 communes avec toutefois une compensation de la Région attendue en recettes qu'il conviendra de définir dans le courant de l'année.

Il est à noter que le budget 2018 traduira les conséquences de la décision de la cour de cassation rendu en juin 2017 qui précise que les organismes de recouvrement sont désormais seuls compétents pour procéder aux opérations d'assiette et de recouvrement du versement de transport, et que les autorités organisatrices de transport sont étrangères à celles-ci. Dès lors, la restitution des sommes indûment versées par l'employeur au titre du versement de transport incombe désormais aux organismes de recouvrement et ne sera plus réalisé par les services de GrandAngoulême (l'inscription à ce titre sera donc fortement réduite).

Les charges d'études et de recherches sont prévues en hausse d'environ 90 K€ du fait principalement de la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de Plan de Déplacement Entreprise auprès des principaux employeurs de l'agglomération.

La mise en œuvre de la politique cyclable se traduira par la poursuite de l'attribution de fonds de concours aux gestionnaires de voiries pour la mise en œuvre des aménagements inscrits au schéma cyclable de l'agglomération, la poursuite de l'opération BHNS liaisons douces et du soutien aux associations CYCLOFFICINE et VELOCITE. Par ailleurs, une expérimentation sur 6 mois de la location de vélos électriques en libre-service à la gare d'Angoulême sera mise en place.

Le budget prévoira également :

- une provision de 300 K€ au titre des indemnisations des commerçants suite aux travaux du BHNS
- le soutien à l'AAHPA pour le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire des ex. CdC (30 K€)
- Une somme de 10 K€ afin de soutenir les communes qui réalisent dans le cadre de travaux de voirie un arrêt TC du GA. (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- La participation à la ville d'Angoulême pour les travaux sur le tunnel de la Gâtine qui se répartit budgétairement sur 2 exercices (3,25 M€ en 2018)
- La cotisation au nouveau syndicat mixte régional des transports qui va assumer les compétences de coordination des offres et de systèmes d'information multimodal régional (30 K€).
- Le déplacement ou la dépose des abris ou poteaux (déposes nécessaires pour certains nouveaux abris publicitaires (contrat attribué en février 2018) et dépose d'arrêts qui ne seront plus en service (30 K€).

En investissement, seront prévus au BP 2018 :

- Le renouvellement de poteaux et abris (poteaux qui ont 30 ans en 2017) : 20 poteaux 30 000 € TTC et 15 abris pour 105 000 €
- l'investissement de stationnements cyclables dans le cadre du plan TEPCV (150 K€)
- le développement de la flotte et équipements mobilicycle suite à une liste d'attente récurrente pour l'inscription au service (72 K€)
- en acquisition de matériels roulant, hors acquisition des bus « BHNS », le BP 2018 prévoira l'acquisition d'un bus articulé et de 3 minibus selon les règles de renouvellement prévues dans le contrat OSP (860 K€)
- Inscription de 600 K€ au titre du Schéma de mise en accessibilité obligatoire pour les arrêts de TC (hypothèse de 60 arrêts / an)
- Une somme de 300 K€ est également prévue pour l'extension du parking de dépôt de la STGA ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques
- 150 K€ sont prévus pour les travaux liés au projet de réorganisation du réseau de transport (nouvelles lignes, aménagements de nouveaux arrêts...)
- 130 K€ seront inscrits pour diverses études (PEM la Couronne, ADAP, réorganisation du réseau, étude pour la conception de voies cyclables).
- les travaux du BHNS et ses diverses opérations induites nécessiteront l'inscription d'une somme de 22 millions €.
- Sur le budget principal, au titre de la mobilité, les travaux pour le secteur gare et le parvis PEM nécessiteront l'inscription de 11 millions € de crédits de paiement. Une somme de 30 K€ sera également inscrite afin d'étudier un schéma d'implantation de bornes électrique au PEM Gare.
- 2 millions € seront prévus au titre de la participation de l'agglomération aux travaux de la RN 141, 700 K€ pour la liaison SNCF Angoulême - Saintes

#### 4. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Les orientations 2018 s'inscrivent dans la poursuite d'une politique ambitieuse en matière de lutte contre les logements vacants, la réhabilitation du parc public et la définition d'une offre territoriale équilibrée en termes de productions de logements sociaux. Ainsi, la politique de l'habitat s'appuie sur quatre champs d'intervention : le parc public, le parc privé, les publics spécifiques et le pilotage de la politique Habitat.

Aussi, 2018 marquera la mise en place effective de l'élargissement des dispositifs à l'échelle des 38 communes. Ainsi, l'action du GrandAngoulême pourrait porter sur les axes suivants : pilotage et suivi des dispositifs de production de logements, réhabilitation du parc public, Pilotage et territorialisation des objectifs de production de logements sociaux, coordonner le suivi administratif et les participations financières de l'agglomération dans les différents dispositifs d'aide à l'habitat, instruction des dossiers « Pass Accession », "coup de pouce à la sortie de vacance", lutte contre l'habitat Indigne, accompagnement à la vieillesse et au handicap, développement des haltes de nuit, logement des jeunes, OPAH RU sur la Ville d'Angoulême et plus largement le pilotage d'une « politique de peuplement » sur l'agglomération en collaboration avec les bailleurs et autres partenaires institutionnels.

Toutefois, une réflexion plus spécifique devra être menée en 2018 sur les orientations en matière de peuplement, de soutien aux publics spécifiques et sur une actualisation des enveloppes financières au regard des enjeux du territoire.

## 5. POLITIQUE DE LA VILLE

Au regard du travail initié pour la période 2017-2020, cette année doit permettre de poursuivre et renforcer les actions économiques dans les 5 quartiers prioritaires politique de la ville. Ainsi, des ateliers des actions nouvelles seront mis en œuvre : création au sein de la Maison de l'Entreprendre d'un nouveau dispositif d'accompagnement CitéLab – Fabrique à entreprendre avec le soutien de la Caisse des Dépôts, ateliers de sensibilisation et information sur l'entrepreneuriat en lien avec l'ADIE, soutien à des actions de mise en relation habitants /entreprises (numérique, Image notamment), mise en place d'une campagne marketing « compétences dans les quartiers », aides aux projets d'activités économique, ESS, circulaire s'installant dans les QPV...

Par ailleurs, une nouvelle convention de financement de 250 000 € par an sur 3 ans dans le domaine de la médiation sociale en direction des publics des quartiers prioritaires.

## 6. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le budget 2018 traduira les conséquences de l'adhésion à Calitom pour le traitement des déchets ménagers. Invisible sur le BP 2017 car géré par décision modificative en raison de l'incertitude qui existait sur la date d'effet, cette adhésion entraine les principales évolutions suivantes dans la structure budgétaire :

### D'importantes baisses de charge sur le chapitre 011 « charges à caractère générale »

- 2 860 000 € de coût d'exploitation de l'UIOM
- 1 489 125 € de coûts de traitement divers
- 1 283 995 € de prestations payées à Calitom

### D'importantes baisses de recettes sur le chapitre 70 « produits des services et du domaine »

- 160 000 € de redevance de déversement de déchets à l'UIOM, géré par Calitom
- 650 000 € de recettes de vente des matériaux (centre de tri et déchèteries), dorénavant intégrées à la participation à Calitom,
- 1 160 000 € de recettes liées aux éco-organismes, dorénavant intégrées à la participation à Calitom,

### Une nouvelle ligne de charges sur le chapitre 65 :

- + 3 200 000 € de participation annuelle à Calitom (détail ci-dessous). Cette participation intègre les coûts liés à toutes les opérations de traitement et déduit les recettes affectées au territoire (vente de matériaux et soutiens des éco-organismes)

Adhésion Traitement	Q	PU (€HT)	MONTANT €HT	TVA	MONTANT €TTC
Aministration générale traitement (habitants)	143 999	3,90	561 594,15	10,00%	617 753,57
coût du passé à (habitants ex-3 CDC)	35 376	10,00	353 756,40	10,00%	389 132,04
Participation déchèteries (habitants)	143 999	4,00	575 994,00	10,00%	633 593,40
Participation CS (Tonnes)	7 665	-43,00	-329 582,27	10,00%	-362 540,50
Participation OMR (Tonnes)	28 866	90,00	2 597 960,70	10,00%	2 857 756,77
Déduction ventes matériaux	1	-872 000,00	-872 000,00	10,00%	-959 200,00
			0,00	10,00%	0,00
			0,00	10,00%	0,00
					3 176 495,28
				arrondis à	3 200 000,00

Le principe du calcul de la participation entraîne mécaniquement une réduction de la TVA supportée par GrandAngoulême de l'ordre de 300 K€.

2018 sera également marquée par la généralisation de la TEOM qui entrainera la bascule des recettes liées à la compétence déchets sur les 8 communes de l'ex CDC Charente-Boème-Charraud du chapitre 70 (où se trouvait la REOM) vers le chapitre 73 (TEOM) et par la nécessité de réaliser un lissage sur trois ans des taux de TEOM (voir plus haut partie sur les recettes)

Concernant l'évolution du service, la dotation en bacs jaunes prévue le dernier trimestre 2018 entrainera un surcoût d'exploitation de 400 K€ en 2018, dont environ 300 K€ pour le recrutement d'agents de distribution.

## 7. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2018 sera marquée par le lancement des travaux de réalisation de l'aire pérenne de grand passage sur le terrain acheté à la société SCOTPA à Rouillet Saint Estèphe. 1,2 million € sera inscrit à ce titre pour une livraison de l'aire d'accueil prévue en fin d'année.

Le temps nécessaire au passage des différents marchés et à la réalisation des travaux nécessitera toutefois de renouveler l'opération conduite l'an dernier pour accueillir provisoirement les grands groupes de caravanes des gens du voyage dès le printemps. Une somme de 30 K€ est ainsi provisionnée à ce titre.

Enfin, la contribution au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage est prévue à hauteur de 170 K€, montant identique à celui de 2017.

## 8. EAU ET ASSAINISSEMENT

### **EAUX PLUVIALES (budget principal)**

GrandAngoulême est compétent en matière d'eaux pluviales. Au titre de cette compétence, il assure les études hydrauliques, gère les travaux liés au transport et au traitement des eaux pluviales, à la création d'ouvrages ainsi que la réhabilitation des ouvrages existants.

En fonctionnement :

<b>Rappel BP 2017 : 124 500 €</b>	<b>OB 2018 : 113 000 €</b>
-----------------------------------	----------------------------

Le budget 2018 constatera une réduction des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 9 % par rapport à 2017 grâce à un ajustement au plus juste des prévisions aux réalisations.

L'adhésion auprès de l'EPTB Charente d'un montant total de 21 485 € sera répartie par tiers sur le budget principal et les budgets annexes assainissement – eau potable et représente une inscription nouvelle de 8 000 €.

En investissement :

<b>Rappel CHAP 20-21-23- BP 2017 : 2 200 219 €</b>	<b>OB 2018 : 980 000 €</b>
--	----------------------------

Le montant des investissements devrait être plus faible en 2018 compte tenu de la réalisation des travaux de L'Anguienne dans leur totalité sur l'exercice 2017.

Pour mémoire, une subvention « Fonds Barnier » sera versée sur 2018 à hauteur de 200 000 €.

Dans le cadre des travaux préalables au Bus à Haut Niveau de Service, une opération de dévoiement des réseaux est en cours Bd LIEDOT à Angoulême et nécessitera l'inscription de 260 000 € en 2018.

Le montant inscrit prendra également en compte une 1<sup>ère</sup> tranche des travaux suite à l'inondation rue F. CHOPIN à Angoulême tandis que le programme de travaux tant en réhabilitation qu'en extension restera constant.

### **ASSAINISSEMENT (budget annexe)**

A compter du 1/01/2018, le GrandAngoulême aura en régie 29 communes du territoire de l'agglomération.

En fonctionnement :

<b>Rappel CHAP 011-014-67 – BP 2017 : 2 640 100 €</b>	<b>OB 2018 : 2 540 000 €</b>
---	------------------------------

Les charges à caractère général (011) seront contenues et maîtrisées par rapport au budget précédent. Toutefois, certains postes sont impactés par l'arrivée de nouvelles communes en régie :

- Electricité : 670 000 € soit + 3 %
- Produit de traitement : 145 000 € soit + 31 %

Cela s'explique par l'installation d'une nouvelle centrifugeuse et un changement de traitement (remplacement du polymère poudre par du polymère émulsion) qui engendre une hausse de la consommation du produit mais une diminution dans les volumes de boues produits.

- Maintenance : 130 000 €
- Autres services extérieurs 170 000 € dont 20 K€ pour la reprise de données des autres secteurs concernant les communes désormais nouvellement gérées en régie (Voeuil, Claix, Mouthiers, Sireuil, Trois-Palis) ainsi que 4 licences supplémentaires.
- Adhésion auprès d'EPTB Charente : 7 K€ selon la clé de répartition entre chaque budget.

Du côté des recettes, dans le cadre de l'harmonisation des redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif, il est proposé d'appliquer sur les communes du Grand Angoulême gérées en régie un tarif unique de la redevance assainissement dès 2018 et une harmonisation de la redevance assainissement sur 3 ans pour les communes gérées en délégation de service public.

Les recettes inscrites au budget seront donc présentées avec une augmentation moyenne du tarif de l'assainissement de 1,7 %, soit une inscription budgétaire prévisionnelle de 8 300 000 €. Par ailleurs, dès 2019, il convient d'anticiper le fait que l'agence de l'eau ne nous versera plus la prime épuratoire sur nos stations d'épuration soit une perte d'environ 300 K€ par an.

En investissement :

<b>Rappel CHAP 20-21-23 – BP 2017 : 5 155 550 €</b>	<b>OB 2018 : 4 411 000 €</b>
---	------------------------------

Le programme travaux 2018 reste linéaire par rapport à 2017.

Sont également à prévoir les travaux suivants :

- Travaux sur Postes de relèvement : 225 000 €
  - Désodorisation STEP Fléac 80 000 €
  - Réhabilitation de 4 postes 60 000 €
  - Poste de relèvement Viville 85 000 €
- Réfection de voirie : 100 000 €
  - Dont la réfection de voirie faite après les travaux d'assainissement dans le cadre du BHNS.
- Maîtrise d'œuvre extérieure (consultation 2018) : 100 000 €
- Travaux de la STEP de GARAT : 384 000 €
- Travaux sur Trois Palis : 200 000 € (1<sup>ère</sup> tranche – réhabilitation de réseaux)

Par ailleurs, deux opérations suivies en AP/CP nécessiteront l'inscription de 5,85 M€ de crédits de paiement au BP 2018 :

- le délestage de GOND PONTOUVRE pour 4,8 M€
- la STEP de MARSAC pour 1,05 M€

Enfin, il est proposé la création de trois autorisations de programme :

- la STEP de VINDELLE pour 2,6 M€ avec 250 K€ au titre de 2018 ;
- le Schéma Directeur Assainissement pour 420 K€ dont 75 K€ au titre de 2018 ;
- le programme 2018 de travaux d'assainissement canalisations et ouvrages pour 4,2 M€ dont 3 M€ en 2018.

Les travaux inscrits en investissement ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les conventions d'aide ont été signées pour un montant total de 801 782 € et concernent les opérations suivantes :

- Etude diagnostic assainissement Champniers : 117 385 €
- Etude diagnostic assainissement Dignac : 62 720 €
- réhabilitation des canaux de sortie à la STEP de Frégeneuil : 15 041 €
- Extension du réseau de collecte à Roulet : 330 136 €
- Création de la STEP de GARAT : 276 500 €

## **EAU POTABLE (budget annexe)**

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/17, GrandAngoulême exercera la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire à compter du 1/01/2018.

En outre, des contrats de suivi de prestations techniques arrivent à échéance, ce qui donne lieu à un impact financier sur le budget.

En fonctionnement :

<b>Rappel CHAP 011-014-67 – BP 2017 : 303 700 €</b>	<b>OB 2018 : 420 550 €</b>
---	----------------------------

On notera une augmentation des charges à caractère général (011) d'environ 28 % lié au poste budgétaire « EAU » soit 140 500 €. En effet, dans le cadre de l'achat d'eau pour l'alimentation du Syndicat de la Boème, la part exploitant SAUR (part fixe + part consommation) serait de 77 159 € et le remboursement de la redevance de prélèvement au SIAEP Sud Charente est évaluées à 60 000 €.

Au chapitre 67- Autres charges de gestion, il est à prévoir une inscription budgétaire de 26 350 € dans le cadre du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature). Auparavant, seul le budget annexe assainissement supportait cette dépense.

Les recettes sont liées aux redevances actualisées selon les différents contrats et sont estimées à 2,7 millions € se décomposant comme suit :

- Redevance SEMEA : 1 438 900 €
- Redevance AGUR : 525 080 €
- Redevance SAUR : 124 226 €
- Redevance VEOLIA : 616 415 €
  
- Redevance utilisation accessoire ouvrages : 70 800 €
  
- Redevance antenne relais : 50 000 €

En investissement :

<b>Rappel CHAP 20-21-23 – BP 2017 : 1 665 500 €</b>	<b>OB 2018 : 1 623 000 €</b>
---	------------------------------

Les crédits budgétaires seront maintenus. Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- Marché « abords ouvrages » : 60 000 €
- Travaux sur ouvrages : 400 000 € (Réservoir de Peudenelle et déconstruction du réservoir de Toutifaut)
- Travaux canalisation : 1 050 000 € programme 2018
- Extension Loi SRU : 100 000 €

Le budget d'investissement 2018 sera également impacté par deux opérations importantes :

- Travaux de l'Usine de TOUVRE qui devraient démarrer au dernier trimestre 2018
- Les périmètres de Protection des Sources de la Touvre

Dans le cadre des travaux d'appel à projet fuites sur le secteur de la Vallée de l'Echelle, une aide financière a été accordée par l'Agence Eau Adour-Garonne sous forme de subvention pour 95 040 € et d'avance remboursable pour 65 000 €.

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (budget annexe)**

Par délibération en date du 28/09/17, le conseil communautaire de GrandAngoulême a approuvé la mise en place d'une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération à compter du 1/01/2018.

Cela implique l'harmonisation de la redevance et la fréquence de passage soit tous les 8 ans pour un tarif annuel de 15 €.

Le budget assainissement non collectif 2018 tient compte de cette décision tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

En fonctionnement

<b>Rappel CHAP 011-014-67 – BP 2017 : 53 000 €</b>	<b>OB 2018 : 75 000 €</b>
--	---------------------------

L'augmentation du chapitre 011 – charges à caractère général est liée :

- A la reprise des données dans le logiciel ANEMONE, la formation, la maintenance du logiciel (prévue en 2017 sur le budget assainissement) et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 58 000 €,
- Convention avec la Mairie de Bouëx concernant le loyer d'un bureau occupé par un agent SPANC, soit 250 €/mois.

S'agissant des recettes, les redevances ANC + contrôles conception/réalisation sont estimées à 306 715 € et l'aide au contrôle et au suivi des installations ANC par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est prévue à hauteur de 49 000 €

## 9. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

### Transition énergétique et climatique

*Elaboration et animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et schéma directeur énergétique (137k€)*

L'agglomération, EPCI de plus de 20 000 habitants a pour obligation de réaliser d'ici le 31 décembre 2018 un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et un bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. Ce PCAET doit définir les stratégies locales de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur son territoire, avec un plan d'action opérationnel associé, pour une durée de 6 ans. Le PCAET devant prendre en compte le PLUi, son calendrier de réalisation doit être cohérent avec l'arrêt du projet PLUi prévu en septembre 2018.

Deux plans climat volontaires ont été réalisés entre 2007 et 2013, et ont permis d'initier une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour permettre leur diminution de 75 % d'ici 2050.

La démarche Territoire à énergie positive (TEPos, voir ci-après), permet également de lancer des opérations qui feront partie intégrante du PCAET.

Pour le volet interne et la prise en compte de la transition énergétique dans les compétences, l'agglomération s'appuie sur la démarche d'évaluation Cit'ergie, qui lui a permis d'atteindre le niveau de labellisation CAP Cit'ergie début 2016.

Un groupement de commande sera réalisé avec les communautés de communes de LA Rochefoucauld Porte du Périgord, Lavalette Tude Dronne. Cette consultation permettra pour le GrandAngoulême : d'élaborer son PCAET, son schéma directeur énergétique et son bilan gaz à effet de serre réglementaire

*Mise en œuvre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos) dans le cadre de conventions avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine (123 K€)*

La démarche Territoire à Energie Positive est une démarche opérationnelle et d'animation territoriale volontaire développée dans le cadre d'un appel à projet porté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME. Elle permet d'engager les premières actions du volet énergie d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Une contractualisation sur 3 ans (2016-2018) existe GrandAngoulême, Lavalette Tude Dronne, La Rochefoucauld Porte du Périgord et l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le GrandAngoulême a repris le pilotage technique et financier de l'opération.

Actions principales développées dans le TEPoS en 2018 :

- ➔ Accompagnement de 22 entreprises (PME/PMI) dans des stratégies de réductions des consommations d'énergie (-10 %) et accompagnement de 117 TPE dans des éco-défis relatifs à la gestion de l'énergie et des déchets
- ➔ Poursuite du dispositif Réussir Ma Rénov'
- ➔ Facilitation du développement des chaufferies alimentées en chaleur renouvelable (bois énergie en particulier) par : la réalisation d'études de faisabilité avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER), la définition d'un Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables thermiques avec l'ADEME (permettant un meilleur financement des projets locaux), la définition d'un schéma de mobilisation de la ressource en bois de l'agglomération.
- ➔ Accompagnement des projets territoriaux d'énergies renouvelables : méthanisation, parcs photovoltaïques (Lafarge,...)

Aides qui pourront être perçues en 2018 :

- ➔ ADEME : 135 k€ forfaitaire
- ➔ Région Nouvelle Aquitaine : 30 k€ forfaitaires par an + 20 k€ de part variable en fonction des objectifs atteints au 31/12/2017

Ces aides financent deux postes qui ont été recrutés en 2016 : un chargé de mission habitat-mobilité et un chargé de mission accompagnement au développement d'activités économiques liées à la transition énergétique. Le chef de projet est également valorisé ainsi qu'une partie d'un poste à la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et un à Lavalette Tude Dronne, dans le cadre d'une convention de reversement des aides perçues validée en octobre 2017.

Les aides perçues sont répercutées sur le budget principal au service développement durable et service ressources humaines

*Actions avec le GIP Charente Solidarités : Lutte contre la précarité énergétique (6 k€)*

Depuis 2013, le GrandAngoulême subventionne à hauteur de 4 k€ l'opération Ambassadeur de l'Efficacité Energétique portée par le GIP Charente solidarité. Ces ambassadeurs vont à la rencontre des foyers précaires identifiés dans les impayés de factures énergétiques (fichier FSL) ou dirigés vers ce dispositif par les travailleurs sociaux pour leur permettre de réduire leurs consommations de fluides.

Après une première contractualisation sur 3 ans, le programme est relancé pour la période 2017-2019

Un complément d'action est envisagé dans le cadre du service Réussir ma Rénov' sur le suivi après travaux des particuliers pour un montant de 2 k€

Préservation de la qualité de l'air (30.5K€)

GrandAngoulême adhère depuis 1995 à ATMO Nouvelle Aquitaine dans le cadre de sa compétence lutte contre la pollution de l'air. Elle bénéficie à ce titre d'un suivi de la qualité de l'air

sur son territoire pour les polluants réglementés (NO<sub>2</sub>, PM<sub>x</sub>,...) et non réglementés (pesticides, pollens) ainsi que de programmes de recherche (programme REPP'AIR sur Saint Saturnin depuis début 2017).

L'adhésion à ATMO permet de bénéficier par ailleurs d'un accompagnement dans les démarches de PCAET et PLUI, en particulier dans les évaluations environnementales, qui seront nécessaires en 2018.

#### Éducation à l'environnement et au développement durable (21,6 k€)

Depuis 1997 GrandAngoulême propose aux écoles de l'agglomération des programmes pédagogiques sur l'environnement (déchets, eau, milieux naturels, changement climatique) développés en partenariat avec l'Inspection Académique, Charente Nature et selon les thématiques avec le CAUE, le Musée d'Angoulême, Maisons Paysannes 16, les Petits Débrouillards et la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse. Ces programmes concernaient jusqu'à la période 2016-2017 une trentaine de classes chaque année, qui se rencontrent en fin d'année pour présenter leurs projets lors des « Journées d'échanges scolaires » à Nautilus.

Pour l'année 2017-2018, l'extension de l'agglomération implique une augmentation du nombre de classes suivies de 33 à 56 classes.

#### Biodiversité et préservation des milieux naturels (16) k€

Dans le cadre de sa politique de préservation des milieux naturels, GrandAngoulême a aménagé 3 sentiers d'interprétation sur les communes de Puymoyen (vallée des Eaux Claires), Touvre (résurgence karstique) et Soyaux (Brandes) de 2006 à 2013. Une convention annuelle avec le CREN permet d'entretenir ces sentiers et de participer à la gestion des sites.

#### Démarche développement durable 12.5 k€

En 2015, une démarche de préfiguration d'un agenda 21 a été confiée à un prestataire dans le cadre d'un appel à projet DREAL. A la suite de cette prestation, l'orientation donnée pour 2017 est la mise en place d'un dispositif transversal dans les commissions de l'agglomération pour intégrer les composantes et finalités du développement durable dans ses délibérations. Une prestation avec l'Ifrée pourrait être envisagée pour ce travail en 2018

#### Gestion des nuisances sonores (10 k€)

Par arrêté ministériel d'avril 2017, GrandAngoulême n'a plus l'obligation de mettre en place des cartes stratégiques du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sur l'ensemble de son linéaire. Cependant, certains linéaires de voirie de gestion communale ou intercommunale sont toujours à titre individuel, concernés par cette réglementation. L'agglomération aurait donc au vu de sa compétence la légitimité de réaliser les plans de prévention du bruit dans l'environnement sur ces linéaires.

## 10. SPORTS ET LOISIRS

Dans le domaine du sport et des loisirs, GrandAngoulême, exerce diverses missions dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par les communes :

- Coordination de plusieurs établissements (Nautilus, Stade d'Athlétisme, Centre Sportif de Champniers, Centre Equestre, Stand de tir...)
- Accompagnement des municipalités (sous certaines conditions) pour la mise aux normes d'équipements sportifs, par l'intermédiaire de fonds de concours.

- Subventions sportives à échelle des 38 communes (sous certaines conditions) par l'intermédiaire du dispositif « appel à projet ».
- Organisation du Forum « sport, santé, environnement ».

### La politique sportive

L'année 2018 s'articulera autour d'une réflexion et de la projection d'une future politique sportive harmonisée et de son positionnement stratégique à l'échelle de l'agglomération.

Les crédits de soutien aux associations de l'ex CdC VE, BC et CBC seront maintenus mais nécessiteront une harmonisation des critères d'aide dans l'année 2018.

Il sera proposé une montée en charge de la politique sportive avec l'augmentation du budget en faveur des évènements et clubs phares : la prise d'une nouvelle compétence facultative dont les contours devront être définis en cours d'année sera ainsi proposée à l'Assemblée communautaire avec une inscription en section de fonctionnement de l'ordre de 90 K€.

Le soutien au SAVX sera poursuivi avec l'inscription d'une somme de 60 500 € pour les actions et les missions d'intérêt général que le club mène dans le cadre des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du sport. Une somme de 88 000 € sera par ailleurs inscrite au titre du marketing territorial pour des actions de valorisation et de promotion du territoire.

2018 sera l'occasion d'organiser les 10 ans du Forum Sport Santé Environnement. A ce titre, il conviendra de s'interroger sur quelles perspectives et quels budgets s'inscrira cette opération dans les années à venir.

### Le stade d'athlétisme

2 associations (G2A et JSA triathlon), 1 000 licenciés, 30 500 entrées // 6 établissements scolaires, 82 classes, 18 000 entrées//17 manifestations dont 3 avec épreuves nationales et 1 Interrégionale

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget personnel	132 300 €	146 200 €

L'optimisation des dépenses de fonctionnement et des consommations énergétiques du stade sera poursuivie sur 2018. Par ailleurs, il est prévu la création d'une aire de lancer de marteau secondaire pour permettre l'entraînement du club et l'accueil de compétitions nationales.

### Le centre sportif des montagnes

4 clubs de tennis sous convention // 1 club de squash // 1 club de tennis de table // Usagers Individuels en formule abonnement ou en réservation à la séance (notamment pour le squash). Une entreprise de remise en forme (bail locatif)//une société de Danse (bail locatif)

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget personnel	143 000 €	154 000 €

L'optimisation des occupations du centre sportif sera au cœur de l'action 2018. Celle-ci passera par la définition d'une nouvelle règle de réservation à destination des clubs, le développement de l'activité du centre sur le plan de la fréquentation et du chiffre d'affaires en faisant venir de nouveaux publics, scolaires notamment sur les créneaux de journée. Il sera également question d'ouvrir l'équipement aux autres clubs de l'agglomération (forte de demande) et de satisfaire l'ensemble des usagers (redéfinir les règles d'attribution des créneaux).

La grille des tarifs sera revue avec la création d'un tarif CE- Comité d'Entreprise (-15 %) et les relations avec les structures professionnelles seront à développer.

Concernant les travaux sur le bâtiment, les travaux de réfection de la toiture ont été engagés en fin d'exercice et sont en attente de la réception des résultats du diagnostic thermique.

### Centre aquatique et patinoire Nautilus

10 associations sportives, 365 000 entrées // Nombreux établissements scolaires dont 198 classes

(4 950 élèves)

	2017	2018
Budget personnel	2 100 000 €	2 122 510 €

L'optimisation des dépenses de fonctionnement et des consommations énergétiques de NAUTILIS sera poursuivie (PPI 2018/2019) et permet d'envisager un gain prévisionnel de 25 à 30 K€/an. Il conviendra de maintenir la qualité des installations et du matériel mis à disposition malgré le vieillissement de l'équipement.

Par ailleurs, diverses actions seront entreprises afin d'améliorer la fréquentation et le chiffre d'affaire :

Renforcement de la communication, démarche commerciale à intensifier pour certaines activités et animation, renforcement de la relation avec les CE, proposition d'activités de locations avec ou sans animation...

### Les autres équipements sportifs

- **Stand de tir** : le budget de fonctionnement comprend uniquement les charges réglementaires. Des travaux d'accessibilité sont à prévoir. Pour rappel, le montant de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1 500 €/an
- **Centre équestre de la Tourette** : la participation financière à l'accomplissement des missions de services publics prévues dans le cadre de la délégation de Service Publique s'élève à 120 000 €. 11 000 € de recettes sont à prévoir.
- **Centre équestre des Frauds** : la démolition des bâtiments est prévue en 2018, la procédure d'expulsion de l'association occupant sans titre étant actuellement en cours.
- **Baignades de Vindelle et Marsac** : les dépenses concernent surtout la surveillance de la baignade. S'agissant des baignades de Marsac, une consultation auprès d'un bureau d'étude va être lancée en début d'année afin d'établir plusieurs scénarios concernant la réfection des berges.

## 11. TOURISME

### La politique touristique

- Une compétence obligatoire en 2017
- Un schéma de développement touristique à construire en lien avec le Département et la Région
- Une politique touristique historiquement axée autour :
  - d'un camping communautaire

- d'une halte fluviale
- d'une subvention à l'OTPA
- de la gestion de la taxe de séjour
- 60% des nuitées non marchandes (famille, amis) // 55% des nuitées marchandes « Affaires » // 3000 lits marchands // 500 000 nuitées totales (10% du CA des hébergeurs pour les festivals)
- Environ 150 000€/an de collecte de Taxe de séjour sur le GrandAngoulême

Plusieurs actions seront menées en 2018 :

- Poursuite de l'élaboration du schéma de développement touristique
- Développement d'une stratégie en cohérence avec celle de l'Office de tourisme (nouvel accueil, schéma de diffusion, formation d'ambassadeurs, stratégie de conquête, nouvelles offres,...)
- Définition des axes stratégiques : destination d'affaire, identification du territoire (patrimoine et événementiel), développement du tourisme vert (schéma rando, fleuve et Flowvélo)...
- Développement de la coopération Val de Charentes sur le tourisme/patrimoine et de la coopération Angoulême – Bordeaux
- Poursuite de recherches de pistes de mutualisation et d'optimisation entre l'OTPA et le service patrimoine qui passeront notamment par l'intégration à l'OTPA d'un personnel de Via patrimoine pour développer de nouvelles actions, l'accueil mutualisé OTPA/ BIM Mairie d'Angoulême...
- Il pourrait être étudié le recrutement d'un agent sur le tourisme d'affaire à partager avec l'espace Carat.
- La collecte de la taxe de séjour sera optimisée avec la mise en place d'un site internet spécialement dédié.

#### Le camping du plan d'eau de Saint Yrieix

- 147 emplacements // 17 Mobiles homes // 2 lodges // 21 122 nuitées

Les principales actions 2018 :

- Mutualisation de prestations avec Nautilus (piscine)
- Plan de communication et prospective commerciale : lien avec l'OTPA
- Axes de travail en commun avec les service Sports et Espaces verts
- Nouvelle équipe de permanents, (2 nouveaux agents)
- Création d'une nouvelle identité
- Des projets liés au développement du site « plan d'eau », site multi activités,
- Un plan d'action revu avec animations et partenariats locaux en lien avec la nature et l'environnement et l'activité du territoire
- Création de séjours à thème et cibler les groupes

## 12. ENFANCE ET JEUNESSE

### La politique Enfance Jeunesse

La Politique Enfance Jeunesse de l'ex-CdC CBC se traduit par :

- une convention d'objectifs pluriannuelles avec le centre Social Effervescentre avec notamment la participation financière pour l'ALSH 3-17 ans, le périscolaire et l'extrascolaire (sur 5 sites)

- une convention de mise à disposition de personnel communal avec chaque commune, pour l'animation des temps TAP et périscolaires
- 1100 enfants scolarisés dont 40% en périscolaire matin/soir + mercredi; 90% en TAP.

La coordination Enfance Jeunesse de l'ex- CdC Braconne Charente se traduit par

- La coordination de la politique avec actions de mutualisation (suivi du CEJ, actions InterALSH, Régie Ludique);
- Le soutien à des actions en faveur de l'enfance et la jeunesse par l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets;
- Le soutien financier à la politique de l'enfance et la jeunesse par une convention pluriannuelle avec les 3 pôles du territoire.

L'année 2018 sera marquée par la définition de l'intérêt communautaire de la compétence et ainsi que du contour du service. Par ailleurs, la négociation de tous les contrats enfance jeunesse communautaires sera à préparer d'ici la fin de l'année.

#### Multi-accueils « la crèche des Poussins »

110 enfants, pour une centaine de familles, actuellement limité aux résidents des 16 communes historiques de GA (98 places - 3ème plus grande crèche de France).

Une optimisation des recettes a été réalisée en 2017 et a permis de dégager 79 000 € recettes complémentaires.

Une étude sera à mener pour l'évolution de la capacité d'accueil. Celle-ci devra tenir compte de la vétusté du bâtiment en structure bois et des nombreux travaux d'investissements récurrents à prévoir et poser la question de l'avenir du bâtiment.

#### L'ALSH-RAM-LAEP (ex CdC Vallée de l'Echelle)

**ALSH Dirac** : 350 enfants de 3-11 ans, 115 jeunes de 11-17 ans soit 320 familles résidant à 95% sur l'ex-CdCVE.

**RAM de Roulet** : accueille 30 assistantes maternelles des 8 communes ex-CBC, tous les jours et/ou par itinérance sur 4 des 8 communes.

**RAM de Dignac**: accueille les assistantes maternelles des 7 communes ex-CdCVE,

**LAEP de Dignac** : ouvert 1 matinée/semaine

## 13. CULTURE

### La politique culturelle

- Encadrement, coordination de 5 établissements culturels (l'Alpha, le Conservatoire, l'Ecole d'Art, l'Epiphyte, La Nef)
- Mise en réseaux des 13 établissements culturels du territoire.
- Gestion des subventions culturelles à échelle 38 communes.
- Mise en œuvre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle à l'échelle des 38 communes.

- Création et accompagnement de projets d'intervention territoriale (Mars en Braconne, Les Soirs Bleus, etc.).
- Accompagnement des municipalités pour la réhabilitation d'équipements culturels (fonds de concours culture).
- Suivi de la politique patrimoine de GrandAngoulême.
- Suivi des dossiers Image et bande dessinée (EESI, FIBD, Cité, FFA, ADBDA, Mains sales).
- Suivi de projets à l'international en lien avec l'Image (Francfort, Mexique, Tunisie...).

Les principales actions 2018 :

#### Etablissements culturels

- Interventions coordonnées et ciblées dans les zones prioritaires du territoire.
- Action en direction des publics scolaires à travers les PEAC.
- Gestion budgétaire globale optimisée (RH, projets, mutualisations, etc.).
- Etude de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels.

#### Développement territorial

- Création d'un service patrimoine de 3 agents suite à la dissolution de l'association Via Patrimoine au 30 juin 2018. Versement en avril de 40% de la subvention de 146 000 € pour fonctionnement de l'association jusqu'au 30 juin **inscription nouvelle de 87 600 €**
- Développement des PEAC : Objectif 100% des enfants : 69 000 € (cofinancé par la DRAC à hauteur de 55 000 €). Valorisation du travail mené par les établissements culturels pour justifier le niveau de la subvention DRAC.
- Création de l'événement estival : « Les soirs bleus » en lieu et place des « Romanes » (2016). cet événement est le résultat de la fusion des Soleils de l'été (CBC) - 8 813 €, de Culture en agglo (GA) 38 031€ et des marchés de pays (BC) 15 374 €. Soit un total en 2017 de 62 218 €. Pour 2018 : **inscription à hauteur de 50 000€.**
- Définition de nouveaux critères d'attribution de subvention.
- Définition de l'intérêt communautaire pour les établissements culturels.

#### Politique Image & Bande dessinée

- Augmentation du financement des projets portés par la Cité : **inscription nouvelle de 50 000 € TTC (21 000 € en 2017)**

#### L'Alpha

162 000 entrées // 22 238 inscrits // 40 000 inscrits sur le réseau // 550 000 prêts // 90 000 visiteurs internet // 3 700 jeunes (accueil scolaires) // 63 réunions de tiers (Région, CNFPT...etc.) // 138 actions culturelles / 14 176 spectateurs

Les principales actions 2018 :

- Réorganisation interne – nouvel organigramme :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget personnel	1 707 900 €	1 707 900 €
Attribution compensation Ville Angoulême	368 226 €	968 226 €

- Diversification des recettes de l'établissement: subventions CNL, loyer L'Alpha Café, mise à disposition des recettes.
- Mission Réseau : Evolution numérique du réseau : 1 site internet et 1 carte pour les 40 000 adhérents aux médiathèques et bibliothèques de GrandAngoulême en 2 étapes / 2018 : Réseau Papillon lecture et 2019 : Bibliothèques de l'ex-Braconne Charente
- Structuration de la programmation.

- Maintien d'un renouvellement des collections indispensables au regard du niveau du taux d'emprunt actuel (+ de 550 000 prêts) et risque important d'un vieillissement rapide des collections : **nouvelle inscription en section de fonctionnement : 170 000 € + 30 000 € de reliure.**

### Le conservatoire Gabriel Fauré

1 081 élèves inscrits//122 élèves en Orchestre à l'école sur 6 écoles//3 000 jeunes sensibilisés par le dispositif Viens voir la musique la danse et le théâtre // 98 évènements culturels//10 000 spectateurs;

Des représentations théâtrales en partenariat (Théâtre + lycée); chant choral avec OMMM; partenariats avec l'EDM; évènements nationaux; journées de l'électroacoustique...

Les principales actions 2018 :

- Réorganisation interne – nouvel organigramme :

	2017	2018
Budget personnel	3 346 100€	3 200 000 €

- Poursuite du travail sur la refonte de la grille tarifaire.
- Intervention territoriale plus importante (OAE, VVMDT, concerts...etc.).
- Réflexion sur l'avenir du bâtiment dans le cadre d'une étude de faisabilité et de programmation.

### La Nef

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Nef est devenue une régie à autonomie financière et personnalité morale, dotée de sa propre gouvernance. GrandAngoulême doit contractualiser avec la régie une convention d'objectifs et de moyens définissant les modalités d'intervention de la structure en matière de musiques actuelles et déterminant son engagement financier.

Les chiffres clé de 2017 sont les suivants :

38 concerts//99 groupes//15 200 spectateurs//Action culturelle : 3 745 personnes

Accompagnement artistique : 500 abonnés aux studios//120 groupes réguliers//14 groupes accompagnés//51 jours de résidence//66 jours d'enregistrement et 8 ateliers//10 soirées coproduites//15 ateliers scolaires//1 création scolaire//1 tremplin des jeunes//10 spectacles de sensibilisation aux risques auditifs.

Les principales actions 2018 :

- Diversification des recettes.
- Développement d'une politique partenariale et commerciale.
- Augmentation de l'activité et des recettes propres.
- Augmentation des interventions territoriale (concerts en hors les murs dans les communes, actions culturelles d'envergure...etc.)

**Contribution de GrandAngoulême au budget de la Nef : 695 000 €.**

### L'école d'Art

388 élèves //410 élèves en milieu scolaire et crèche//18 classes (Enseignement Artistique et Culturel) //634 places d'ateliers//16 structures culturelles partenaires//14 évènements//2 800 visiteurs//34 ateliers hebdomadaires, workshops, expositions, concert animé, journées portes ouvertes, conférences//2 sites: centre-ville et Basseau, le Labo.

Les principales actions 2018 :

- Réflexion sur la fusion de l'école d'art et de l'Epiphyte sous 2 ans.
- Mutualisation du poste administratif entre l'Ecole d'art et l'Epiphyte dès 2018.
- Création d'espaces de co-working sur la période estivale sur le site du centre-ville

- Réflexion sur une formation prépa public
- Réflexion sur la transmission artistique et pratique amateur avec objectif formation

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget personnel	430 000€	432 500€

### L'Epiphyte

90 inscrits//20h d'ateliers par semaine//3 ateliers nomades//7 projets scolaires//4 semaines d'interventions au RAM/LAEP//4 stages avec l'ALSH//1 projet culture & santé//26 artistes intervenants, dont 5 réguliers//34 évènements//1 900 spectateurs//780 personnes touchées par l'Education Artistique et Culturelle.

Expositions d'art contemporain (avec actions de médiation)//1 festival Animashup, mini-résidences, spectacles, rencontres, accueil de festivals extérieurs...

Les principales actions 2018 :

- Réflexion sur la fusion de l'école d'art et de l'Epiphyte sous 2 ans.
- Mutualisation du poste administratif entre l'Ecole d'art et l'Epiphyte dès 2018.
- Lissage des tarifs d'inscription en lien avec l'Ecole d'art.
- Développement des actions et du festival.
- Développement des partenariats.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget personnel	36 000€	37 200€

### Service patrimoine – Art & Histoire

GrandAngoulême étudie la création d'un service patrimoine au sein de la DGA Proximité.

La création de ce service serait le fruit de l'intégration de 3 des 5 agents de l'association Via Patrimoine qui gère depuis 30 ans le label Pays d'art et d'histoire. Il sera proposé d'intégrer ces trois agents au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le service serait composé de 3 équivalents temps plein :

- un animateur de l'architecture et du patrimoine, responsable du service;
- un chargé d'études (développement des connaissances scientifiques, des outils de médiation et du contenu des visites) ;
- un chargé de médiation jeune public.

Les principales actions du second semestre (1<sup>er</sup> juillet- 1<sup>er</sup> décembre) 2018 :

Budget de fonctionnement sur 6 mois : **87 600 €**

(146 000 € de subvention initialement versée par GA à Via Patrimoine. En 2018, proposition du versement de 40% pour le fonctionnement de l'association de janvier à juin ; 60 % restants affectés au fonctionnement du nouveau service).

## 14. TELECOMMUNICATIONS ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Enjeu d'aménagement du territoire et d'attractivité, 2018 doit permettre de finaliser un plan pluriannuel permettant d'assurer pour les années à venir un déploiement du réseau satisfaisant desservant tous les foyers de l'agglomération. A ce titre, cette année sera l'opportunité de faire un point d'étape et d'évaluation de la DSP Solstice, de même des Réseaux d'Initiatives publiques engagées sur le reste de l'agglomération.

Par ailleurs, 2018 doit aussi permettre d'accompagner la définition d'un projet numérique de territoire par le biais de la définition d'un schéma directeur des usages et services à l'échelle de l'agglomération

## 15. SECURITE

Conformément à l'article 97 de la loi NOTRe, les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement. Ainsi, GrandAngoulême acquitte pour l'ensemble des communes membres de son territoire la contribution au SDIS 16.

Le 7 décembre dernier, le SDIS a voté son budget pour l'exercice 2018 qui s'élève à 34,7 M€ dont :

- 28,1 M€ en fonctionnement en progression de +1,09% par rapport à 2017
- 6,6 M€ en investissement en hausse de 14,55% par rapport à 2017.

Le budget du SDIS est financé pour 80 % par les contributions des communes/EPCI et du Département.

Les contributions des communes et EPCI ont fait l'objet d'un vote du CA du SDIS le 24 octobre dernier sur la base d'un montant par habitant qui évolue de 0,9 %. La croissance démographique (+479 habitants) génère une augmentation supplémentaire de la masse globale des contributions des communes et EPCI de 0,2%.

La contribution de GrandAngoulême communiquée par le SDIS s'élève à 7 837 000 € pour 2018, en hausse de 1,2 %. Cette contribution représente 54% des contributions des communes et EPCI qui s'élèvent à 14,8 M€. Le Département contribue à hauteur de 12,9 M€ soit 46% de la contribution totale des collectivités territoriales qui s'élève à 27,7 M€.

## 16. FONCTIONS SUPPORT

### Les Ressources Humaines

#### a. Structure des effectifs au 31/12/2017

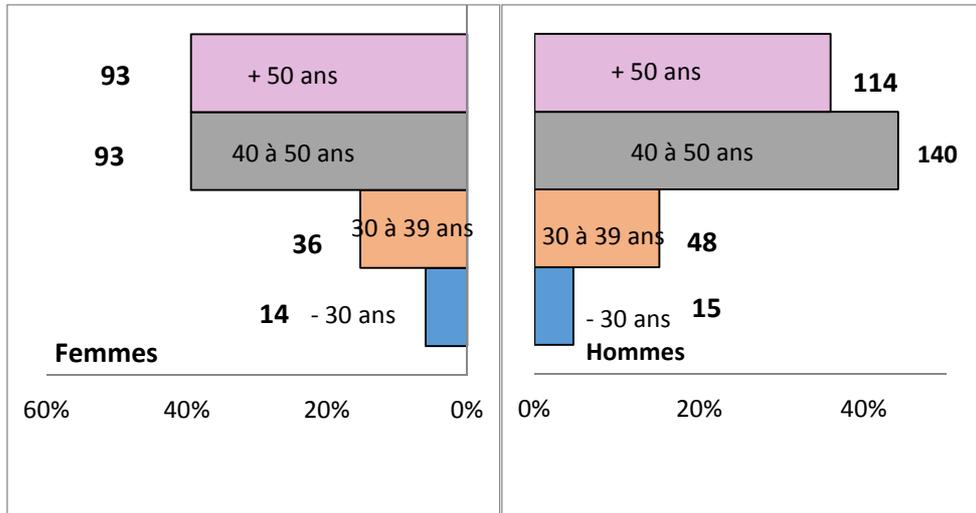
Au 31/12/2017, GrandAngoulême disposait d'un effectif de 706 personnes répartis de la façon suivante :

#### Par statut

Statuts		Nombre	
Permanents	Titulaires et stagiaires	538	
	CDI	5	
	CDD	10	
<b>Total permanents</b>		<b>553</b>	
Non permanents	Emplois aidés	CAE	1
		Emplois avenir	21
		Apprentis	11
	<b>Total emplois aidés</b>		<b>29</b>
	Saisonniers et occasionnels en 2017	Saisonniers	43
		Occasionnels	54
Stagiaires étudiants		6	
<b>Total saisonniers et occasionnels</b>		<b>103</b>	
<b>Total non permanents</b>		<b>132</b>	

Statuts		Nombre
Régies	Camping	2
	Nef	11
	Carat	8
Total régies		<b>21</b>
Total général		<b>706</b>

### Pyramide des âges des agents permanents



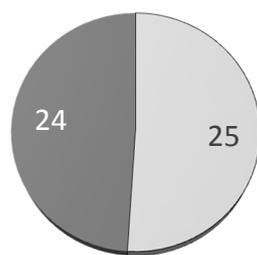
### Départ à la retraite en 2017

En 2017, 12 agents ont fait valoir leur droit à la retraite.

### Evolution carrière

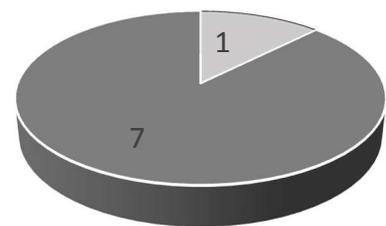
57 agents ont bénéficié en 2017 d'une évolution de carrière : 49 par le biais d'un avancement de grade et 8 ont bénéficié d'une promotion interne.

Avancements de grade



□ Femmes ■ Hommes

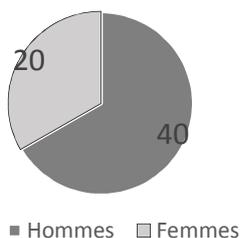
Promotions internes



□ Femmes ■ Hommes

## Travailleurs en situation de handicap

Répartition Hommes/Femmes



### **b. Dépenses de personnel**

En 2017, le montant des dépenses de personnel qui comprennent à la fois les dépenses liées à la rémunération mais également à la formation, au recrutement s'élèveraient à près de 31 millions € dont 20.3 millions € sur le budget principal.

<b>Chapitres 012 + 011</b>	<b>CA 2017</b>
Budget principal	<b>20,3 M€</b>
BA déchets ménagers	<b>6,4 M€</b>
BA assainissement	<b>2,5 M€</b>
BA eau potable	<b>0,3 M€</b>
BA SPANC	<b>0,1 M€</b>
BA Transport	<b>0,2 M€</b>
BA Camping	<b>0,1 M€</b>
BA NEF	<b>0,5 M€</b>
BA Espace CARAT	<b>0,5 M€</b>
<b>TOTAL tous budgets</b>	<b>30,9 M€</b>

### **c. Temps de travail**

Depuis la fusion, 7 régimes de temps de travail cohabitent.

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral de fusion dispose que le nouvel EPCI créé est distinct des personnes morales fusionnées.

Cette disposition implique que l'ensemble des accords et modalités d'exercice du temps de travail préexistants est caduc et que GrandAngoulême doit désormais définir sa propre organisation de temps de travail, conformément à la réglementation en vigueur, c'est à dire dans le respect de la durée annuelle légale du travail de **1607 heures**.

Les négociations avec les organisations syndicales sont actuellement en cours, après le nécessaire renouvellement des instances paritaires intervenu en avril 2017.

Elles visent à :

- se conformer à la réglementation en vigueur
- garantir l'équité entre les agents et les services et moderniser les organisations de travail
- maîtriser la masse salariale

#### **d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel 2018**

##### Impacts des mesures gouvernementales

Plusieurs mesures gouvernementales applicables en 2018 ont un impact sur les effectifs et dépenses de personnel.

- Emplois aidés : le non renouvellement des dispositifs Emplois aidés (CAE-emploi avenir) a conduit à la décision de pérenniser, en 2017 et 2018, 15 postes en emplois permanents. Cette mesure impacte les crédits RH en dépenses et en recettes.
- La réintroduction du jour de carence
- Le report de la réforme PPCR d'une année nous amènera à inscrire 300 K€ de dépenses RH supplémentaires en 2019.
- La hausse de 1,7 point de la CSG est compensée par une indemnité compensatrice que l'Etat s'est engagé à « rembourser » aux employeurs locaux via une baisse des cotisations maladie. Toutefois, ce remboursement ne concerne pas toutes les catégories d'agents et sera donc incomplet avec un reste à charge de la collectivité.

##### Impacts de la Gestion prévisionnelle des ressources humaines

- Postes vacants ou libérés : chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également examiné de sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible. Enfin, chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie, maternité,..) est accordé strictement aux nécessités de service.

En 2018, 6 départs à la retraite sont confirmés et 7 font encore l'objet de simulations du montant de pension, préalables à la décision ou pas de départ.

- Maintien dans l'emploi et accompagnement des agents et des collectifs de travail : cela vise à prendre en considération toutes les possibilités de continuité des agents sur leur poste de travail ou sur un autre poste au sein de la collectivité. Cela exige une mobilisation de tous les acteurs dans un cadre pluridisciplinaire en vue de rechercher des solutions « sur mesure », de nature à répondre à la problématique individuelle et/ou collective mais aussi aux préoccupations de maîtrise de la masse salariale par un reclassement/une affectation adaptée aux besoins humains de la collectivité.
- Démarche de prévention des Risques psychosociaux : depuis le printemps 2016, GrandAngoulême a décidé d'engager une démarche de prévention des risques psychosociaux. Associant élus, cadres dirigeants, encadrants de proximité, agents, représentants syndicaux, médecins de prévention et direction des ressources humaines, ce projet vise à identifier et évaluer les risques psychosociaux afin de mettre en place des actions pour les prévenir. Il doit permettre de répondre avant tout aux enjeux humains, sociaux, organisationnels mais aussi économiques, diminuant ainsi les coûts RH induits sur la productivité, la qualité du travail, l'absentéisme,...

##### **Les frais d'administration générale**

Ce poste de dépenses regroupe l'ensemble des dépenses liées aux achats divers, énergie, électricité, carburants, contrats divers...

Une attention particulière sera portée sur ces dépenses afin de continuer à les maîtriser malgré certaines hausses qui devront nécessairement être constatées comme celles des inscriptions liées à l'achat de carburant pour lequel La loi de finances 2018 prévoit une augmentation de 8 centimes sur le prix au litre pour le diesel et 4 centimes sur l'essence à partir de début 2018.

## **L'entretien des bâtiments, terrains et espaces communautaires**

Hors opérations incrites à la programmation pluriannuelle des investissements, des travaux de gros entretien et de rénovation des bâtiments, terrains et espaces communautaires sont prévus. Ainsi, 2.3 M€ sont programmés sur le budget principal.

Les interventions les plus importantes concernent :

- La crèche « les poussins » pour 250 K€ (travaux voirie, balcon, plafond et charpente)
- Maison des services Berguille : aménagement de l'aire de covoiturage et du parking pour 130 K€
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réaménagement de l'aire de lavage de Fregeneuil (100 K€)
- Bâtiment du 139 rue de Paris : isolation et doubles fenêtres pour 63 K€
- Bâtiment 47 rue du Gond : lancement d'une étude de programmation pour 30 K€
- Ecoles maternelles et primaires du territoire de l'ex. CdC CBC : 153.5 K€ pour divers travaux
- Bar de l'Alpha : modification réglementaire de l'office de réchauffage, cuisine, aspect de sécurité et incendie (25 K€)
- Stade d'athlétisme : travaux et équipements d'une zone d'entraînement de lancer de marteau (70K€)
- Nautilus : Généralisation GTC sur les équipements y compris éclairage - visualisation de l'état de commande du bâtiment (80K€)
- Zones d'activités : une somme de 695 K€ est programmée en 2018 pour divers travaux sur les zones (ZI n°3 - travaux de remise en état de l'installations terminales embranchées pour 140 K€ ; zone Guttenberg à Rouillet pour la réfection du bassin de rétention 20 K€ - Mornac pour la réfection de la route des Plantiers et route du Château d'eau pour 70 K€ ; Bois des Fayes pour 120 K€, Géoréférencement des réseaux pour 45 K€, modifications des réseaux pour 70 K€). Une somme de 230 K€ est par ailleurs prévue au titre de la programmation pluriannuelle des travaux de la zone nord des Montagnes.

## **C. L'ENDETTEMENT**

### **1. CONTEXTE GENERAL**

Le marché global de la dette des collectivités locales est demeuré plutôt favorable durant l'année 2017 : l'offre bancaire s'est maintenue, la concurrence est toujours soutenue et permet de couvrir largement des demandes du secteur public, dans des conditions de financement attractives.

Pour leurs emprunts nouveaux, les collectivités ont bénéficié d'un taux moyen faible, aux alentours de 1,2 %. Le niveau moyen des marges appliqué ressort à environ 50 point de base (0,5%), marge qui s'additionne au niveau de l'index choisi. Toutefois, on constate ces dernières années une différenciation des offres en terme volume ou de marge bancaire appliquée, fonction du scoring et de la santé financière de la collectivité qui est appréciée via l'analyse de ses comptes et différents ratios.

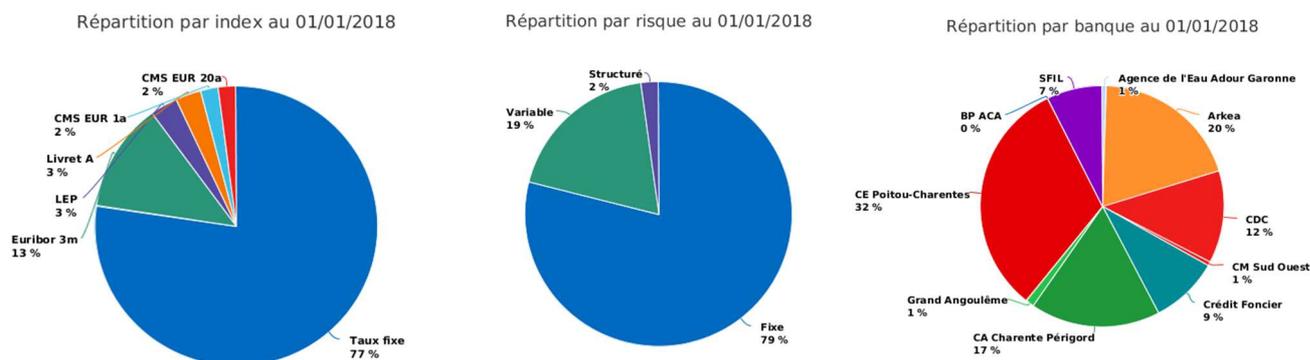
Les durées d'emprunt se sont rallongées et les offres bancaires permettent d'emprunter sur des durées pouvant désormais aller jusqu'à 20-25 ans.

## 2. LA DETTE DE GRANDANGOULEME

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette globale de GrandAngoulême est composée de 104 lignes de prêts pour un encours total de 64,7 M€ :

- 89 contrats sont à taux fixe classifié 1A de la charte Gissler<sup>1</sup> et représentent 51 M€ ;
- 13 contrats sont à taux variable classifié 1A de la charte Gissler et représentent 12 M€ ;
- 1 contrat est à barrière simple classifié 1B de la charte Gissler et représente 33 K€ ;
- 1 contrat est structuré classifié 3E de la charte Gissler et représente 1,3 M€.

Cette dette est majoritairement à taux fixe (77 %), mais comporte également des emprunts à taux



variables, essentiellement indexés sur de l'Euribor 3 mois, du Livret A et quelques produits structurés ne présentant pas de profil de risque particulier.

Le taux d'endettement moyen s'établit à 2,60 %, soit 2,75 % pour la dette à taux fixe, 1,53 % pour la dette à taux variable et 3,05 % pour la dette structurée.

L'encours est réparti auprès de divers prêteurs. Trois d'entre eux concentrent près de 70 % de l'encours :

Le groupe BPCE avec la Caisse d'Epargne représente 32 %, Arkéa avec 20 % et la Caisse régionale de Crédit Agricole avec 17 %.

<sup>1</sup> Charte Gissler : du nom de l'inspecteur des finances à l'origine de cette charte de bonne conduite, il s'agit d'une série d'engagement des établissements bancaires vis-à-vis des collectivités locales régissant leurs rapports mutuels et destinée à éliminer le recours à des emprunts représentant un risque excessif. Une classification des emprunts est imposée selon le tableau ci-dessous :

Tableaux des risques

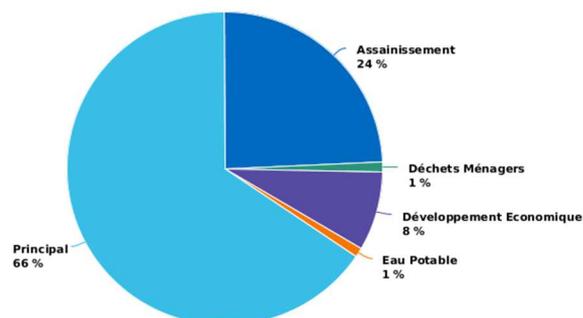
Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

En matière de risque, la répartition de l'encours selon la charte Gissler est la suivante :

Près de 98 % de l'encours est classé en 1A, sans risque ni d'indice ni de structure. Une part de 2 % de l'encours est classé en 3E et correspond à la part résiduelle de produits structurés. Cet encours s'éteindra en 2021 et correspond à un produit de pente (écart de taux entre le CMS 20 ans et le CMS 1 an). Les anticipations d'ici la date d'extinction ne présentent aucun risque particulier.

Répartition par budget au 01/01/2018



L'encours de dette au 1er janvier 2018 se répartit de la façon suivante entre les différents budgets de la collectivité :

- Budget principal : 42,3 M€
- Budget annexe Développement économique : 5,4 M€
- Budget annexe Assainissement : 15,7 M€
- Budget annexe Eau potable : 0,6 M€

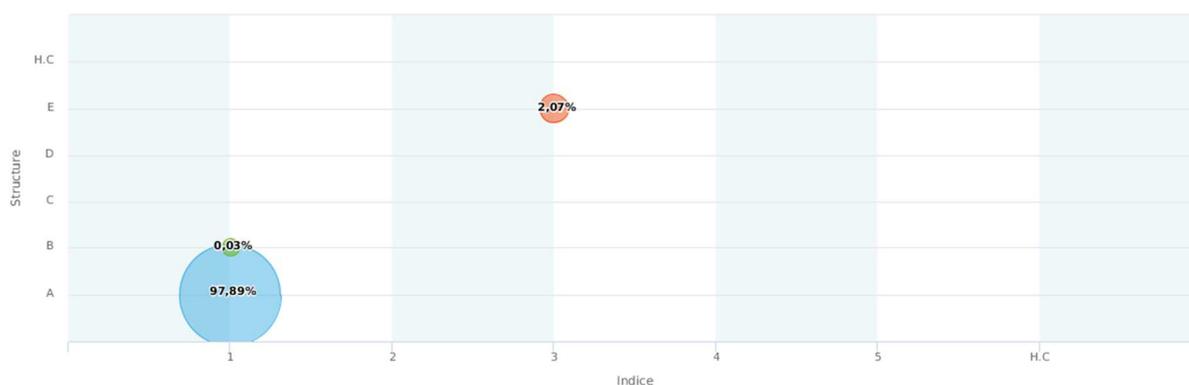
A noter qu'une part de l'encours fait l'objet d'une refacturation entre le budget principal et le budget annexe Déchets ménagers pour un capital restant dû de 0,7 M€, part amenée à s'éteindre à la fin de l'année 2019.

## Budget principal

Au budget principal, le capital restant dû s'établit à 42 327 519 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La dette se compose de 33 lignes de prêt réparties entre 7 prêteurs.

La dette à taux fixe représente 79 % de l'encours, la dette à taux variable ou révisable 18 % et la dette structurée 3 %.

Le taux moyen s'établit à 1,82 %, avec un taux de 2,16 % pour la dette à taux fixe, 0,64 % pour les taux variables et 3,03 % pour les taux structurés.



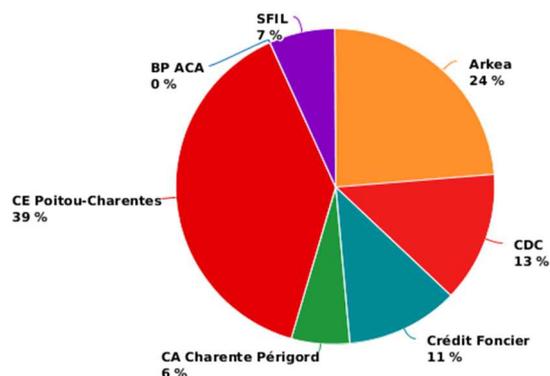
En l'absence de mobilisation avant la fin de l'année 2018, le montant du capital remboursé s'établira à un peu plus de 4,2 M€, et le montant estimé des intérêts s'établira à près de 762 K€.

L'encours est réparti auprès de 6 prêteurs, dont la Caisse d'Epargne et Arkéa qui représentent à eux deux près de 75 % de l'encours.

A noter qu'en 2017 un montant de 10 M€ a été mobilisé pour le financement des investissements de la collectivité. Le financement a été réalisé en 2 tranches de 5 M€ chacune sur 20 ans auprès de Arkéa, l'une à taux fixe 1,76 %, l'autre à taux variable Eur3M + 0,60 %.

Enfin, on peut noter l'entrée prochaine de la Banque Postale dans les financements de GrandAngoulême, cet établissement finançant un montant de 5 M€.

Répartition par banque au 01/01/2018

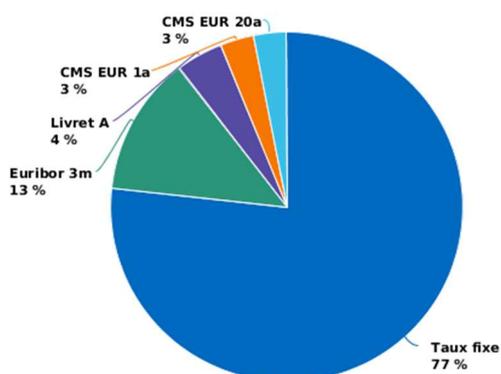


Sur ce budget, l'audit de la dette menée avec l'aide d'un cabinet spécialisé a fait ressortir des opportunités de réaménagement sur 6 lignes de prêt qui permettraient de diminuer le taux moyen de l'encours et le montant des intérêts payés. Des négociations sont en cours avec l'établissement bancaire détenteur de l'encours. Si celles-ci ne devaient pas aboutir, il pourrait alors être proposé de rembourser par anticipation cet encours et d'augmenter la part de financement par emprunt des projets nouveaux.

En matière d'investissement, l'année 2018 est, pour le budget principal, une année chargée, qui doit voir à la fois la fin du chantier de l'ALSH de Dirac, la réalisation de la passerelle et des aménagements du secteur gare, le démarrage des travaux de remise en état de la toiture de Nautilus ainsi que les panneaux photovoltaïques, les déplacements et la remise à niveau des canalisations d'eau pluviale rendus nécessaires par les travaux du BHNS mais également la poursuite des engagements de GrandAngoulême en faveur de la politique de l'habitat, le cofinancement des travaux de la RN141 au niveau du carrefour de la Vigerie ou encore des travaux au stade Chanzy.

L'ensemble de ces besoins de financement vont amener la collectivité à devoir souscrire de nouveaux emprunts. Leur part sera naturellement limitée au strict nécessaire mais une contrainte supplémentaire issue de la loi de programmation des finances publiques vient s'ajouter aux règles habituelles de prudence. En effet, ainsi qu'il vous a été exposé en préambule de ce rapport, l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques plafonne désormais la capacité de désendettement des collectivités locales à 12 années pour leur budget principal, limitant de facto la capacité de GrandAngoulême à recourir à l'emprunt.

Répartition par index au 01/01/2018



La capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité, mesure la durée théorique nécessaire au désendettement complet de la collectivité si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ainsi, cette contrainte, additionnée à celle relative à l'évolution des dépenses de fonctionnement, limite les capacités d'investissement de GrandAngoulême et amène à un ajustement au plus près des crédits budgétaires inscrits en regard du financement des différents projets menés par la collectivité.

Tout au long de l'année, ainsi que dans les années futures, il sera ainsi nécessaire de moduler avec précision les crédits de paiement en fonction des calendriers d'avancement de chacun des projets et de veiller à dégager en parallèle une épargne brute suffisante.

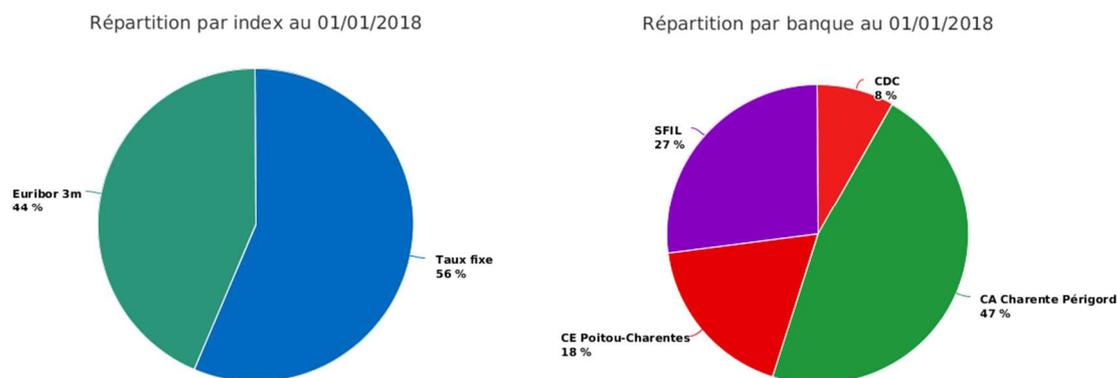
## Budget annexe Développement Economique

Au budget annexe Développement économique, le capital restant dû s'établit à 5 361 527 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La dette se compose de 8 lignes de prêt réparties entre 4 prêteurs.

Le taux moyen est de 2,72 % avec une durée résiduelle de 10 ans.

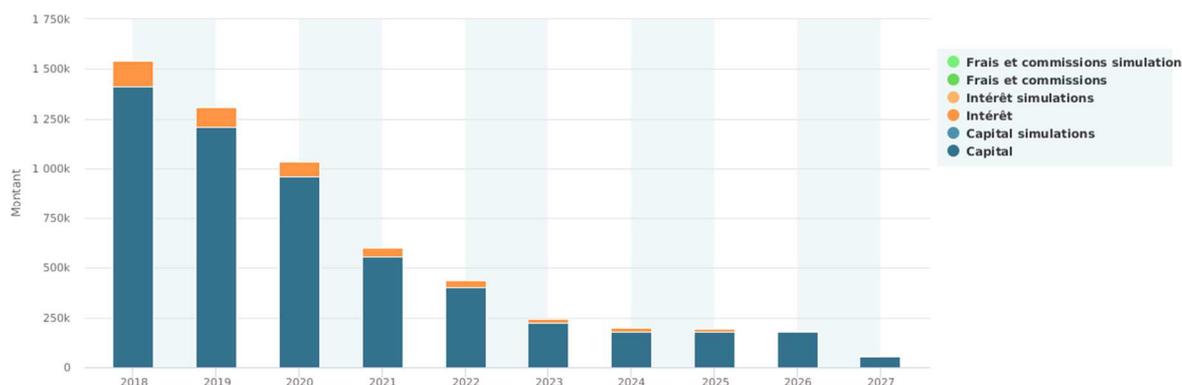
L'annuité 2018 s'établira à près de 1,6 M€, dont 1,4 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts.

La dette à taux fixe représente 56 % de l'encours avec un taux moyen de 3,9 % et la dette à taux variable représente 44 % de l'encours avec un taux moyen de 1,24 %.



Le pourcentage relativement important de taux variable dans l'encours de ce budget est lié à la nécessité de pouvoir procéder à des remboursements sans frais de l'encours de dette à l'occasion des cessions immobilières : seuls les emprunts à taux variables offrent généralement ces opportunités.

L'évolution de l'encours actuel dans les prochaines années est représentée ci-dessous. On peut noter une diminution rapide dans les trois prochaines années.

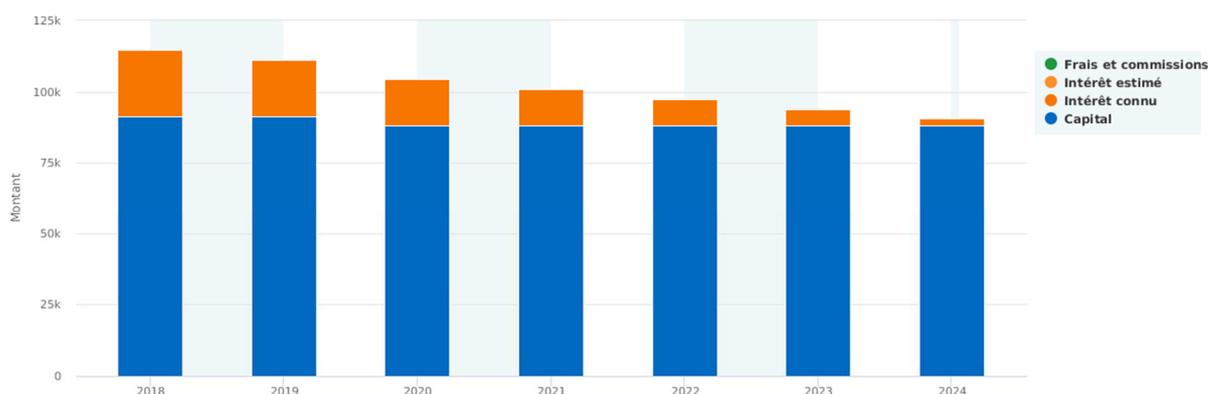


Enfin, on peut noter que l'encours de dette sur ce budget sera amené à augmenter en 2018 et les années suivantes pour le financement de la pile à hydrogène et pour les besoins de financement à court terme du programme de travaux du Technoparc (financé à hauteur de 80%). Il conviendra de veiller à ce que le poids de l'annuité de dette sur ce budget annexe reste compatible avec son équilibre, les prix de cession des terrains et des biens immobiliers ainsi que le montant des loyers perçus.

## Budget annexe Eau potable

Au budget annexe Eau potable, le capital restant dû s'établit à 624 145 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La dette se compose de 2 lignes de prêt réparties entre 2 prêteurs, la Caisse d'Epargne représentant 99 % de l'encours et la SFIL seulement 1 %.

Le taux moyen est de 3,98 % avec une dette 100 % à taux fixe et une durée résiduelle de 6 ans. L'annuité 2018 s'établira à près de 115 K€, dont 91,5 K€ de capital et 23,5 K€ d'intérêts. L'évolution de l'encours actuel dans les prochaines années est représentée ci-dessous.



L'encours de dette sur ce budget sera amené à augmenter en 2018 et les années suivantes pour le financement du programme de travaux de l'usine d'eau potable de Touvre. Il conviendra en conséquence de veiller à l'équilibre sur ce budget du poids de l'annuité avec le financement par le prix de l'eau.

### Budget annexe Assainissement collectif

Au budget annexe Assainissement collectif, le capital restant dû s'établit à 15 743 477 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La dette se compose de 60 lignes de prêt réparties entre 8 prêteurs.

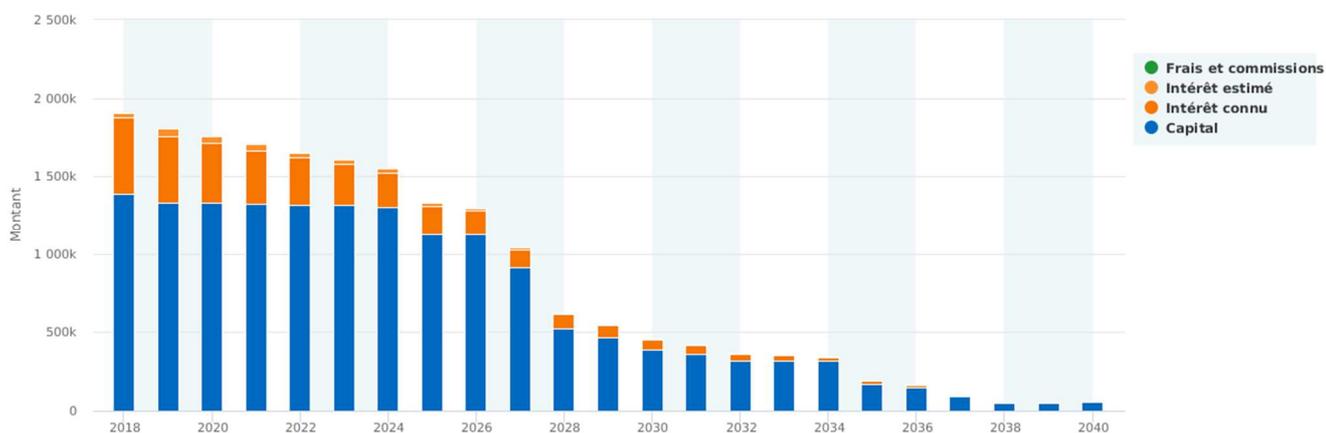
Le taux moyen est de 3,41 % avec une durée résiduelle de 22 ans.

L'annuité 2018 s'établira à près de 2,2 M€, dont 1,6 M€ de capital et 0,6 M€ d'intérêts.

La dette à taux fixe représente 84 % de l'encours avec un taux moyen de 3,63 % et la dette à taux variable représente 16 % de l'encours avec un taux moyen de 2,21 %.

Le nombre important de lignes de prêt est en partie lié au fait que la collectivité s'est vue transférer en 2017 les prêts souscrits par les communes avec le transfert de la compétence assainissement collectif.

L'évolution de l'encours actuel dans les prochaines années est représentée ci-dessous. On peut noter qu'il faut attendre près de 9 années avant de voir une diminution significative des annuités.

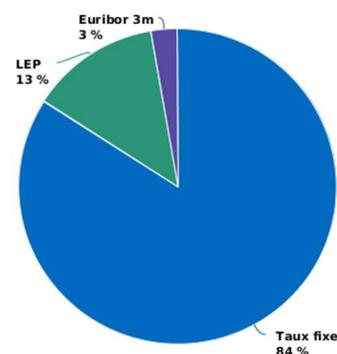
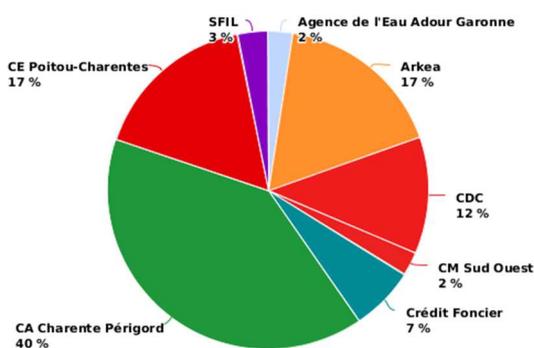


Répartition par banque au 01/01/2018

Sur

Répartition par index au 01/01/2018

ce



budget, l'audit de la dette menée avec l'aide d'un cabinet spécialisé a fait ressortir des opportunités de réaménagement sur 4 lignes de prêt qui permettraient de diminuer le taux moyen de l'encours et le montant des intérêts payés. Des négociations sont en cours avec l'établissement bancaire détenteur de l'encours. Si celles-ci ne devaient pas aboutir, il pourrait alors être proposé de rembourser par anticipation cet encours et d'augmenter la part de financement par emprunt des nouveaux projets comme le délestage de la station du Gond-Pontouvre, les conditions actuelles de prêt s'avérant plus intéressantes.

Enfin, on peut noter que l'encours de dette sur ce budget sera amené à augmenter en 2018 et les années suivantes pour le financement du programme de travaux (délestage station du Gond-Pontouvre, stations d'épuration de Marsac et Vindelle). Il conviendra de veiller à ce que le poids de l'annuité de dette sur ce budget annexe reste compatible avec son équilibre et le montant de la redevance assainissement et d'échelonner le programme de travaux en fonction des capacités de remboursement des annuités d'emprunt.

### Budget annexe Déchets ménagers

Au budget annexe Déchets ménagers, le capital restant dû s'établit à 695 899 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La dette se compose de 1 ligne de prêt, consistant en un remboursement au budget principal de la quote part d'emprunts passés à l'époque où la gestion des déchets ménagers ne faisait pas encore l'objet d'un budget annexe.

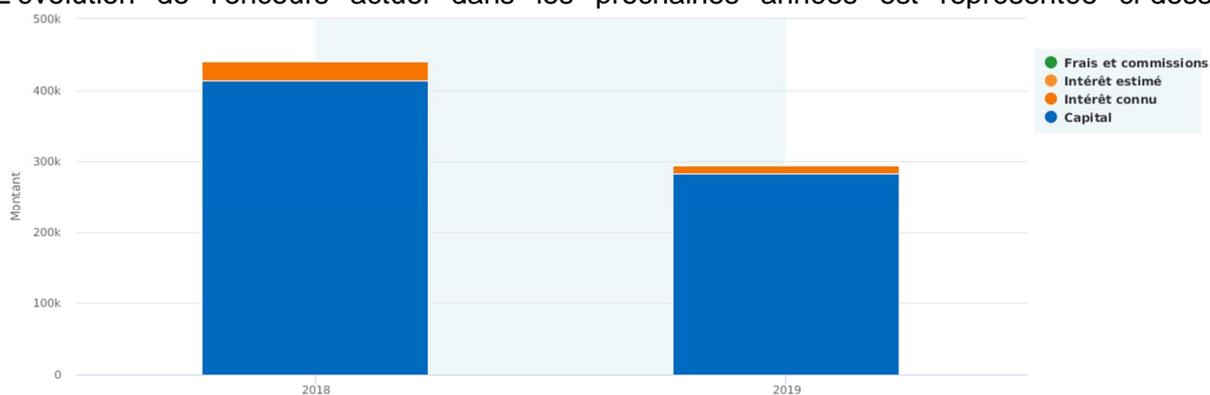
Le taux moyen est de 4,14 % avec une durée résiduelle de 2 ans.

L'annuité 2018 s'établira à près de 441 K€, dont 413 K€ de capital et 28 K€ d'intérêts.

La dette est entièrement à taux fixe.

On peut noter qu'avec le transfert à Calitom au 1<sup>er</sup> juin 2017 du traitement des déchets ménagers, l'emprunt souscrit pour le financement de l'usine Atrion a été transféré à Calitom et ne figure donc plus dans l'encours de dette de GrandAngoulême.

L'évolution de l'encours actuel dans les prochaines années est représentée ci-dessous.



Enfin, on peut noter que l'encours de dette sur ce budget pourrait évoluer avec le financement des travaux de la déchetterie de Brébonzat.

### 3. EVOLUTION DE LA DETTE EN 2018

Au vu de l'ensemble de ces éléments, GrandAngoulême devrait s'endetter en 2018 pour le financement de l'ensemble de son programme d'investissement qui arrive à maturité cette année. Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, épargne brute dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

Il vous est proposé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur l'échelle de la charte Gissler), dont la durée sera en lien avec les caractéristiques d'amortissement des immobilisations financées, en conservant une part de taux fixe globale d'au minimum 66 % (2/3 taux fixe, 1/3 taux variable) permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offertes par les taux variables, dans un contexte où les taux restent encore bas.

## D. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements de GrandAngoulême se composent de deux principaux types de dépenses :

- Les dépenses incluses dans le programme pluriannuel d'investissement qui correspondent aux grands projets et programmes dont l'exécution s'étale sur plus d'un exercice budgétaire et comptable et dont le financement se fait majoritairement par emprunt ;
- Les dépenses d'investissement annuelles avec un caractère récurrent, appelées dotations, correspondant au programme de renouvellement du patrimoine de la collectivité et qui sont financées essentiellement par autofinancement.

A fin 2017, les dépenses globales d'équipement de la collectivité se sont élevées à environ 34,5 M€, tous budgets confondus, avec la répartition suivante :

Budget	Montant dépenses d'équipement (en €)	dont Opérations (en €)	dont Dotations (en€)
Principal	13 121 204	8 703 251	4 417 953
Transports	12 803 665	11 311 120	1 492 545
Dév. économique	875 309	600 422	274 887
Déchets ménagers	2 545 761	328 602	2 217 159
Assainissement	3 772 911	325 509	3 447 402
SPANC	3 120	0	3 120
Eau potable	1 189 154	134 513	1 054 641
Camping	46 145	0	46 145
Carat	66 239	0	66 239
La Nef	116 750	0	116 750
<b>TOTAL</b>	<b>34 540 258</b>	<b>21 403 417</b>	<b>13 136 841</b>

Si les dépenses en dotations sont destinées à être à peu près constantes, il n'en va pas de même des dépenses incluses dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de GrandAngoulême, qui comporte des projets importants avec des impacts très significatifs.

La gestion de ces dépenses s'effectue en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP), qui permet de déconnecter le rythme de l'engagement de ces dépenses de celui de leur paiement. Ainsi, seuls les crédits de paiement d'un exercice sont pris en compte pour le calcul de l'équilibre budgétaire. Pour autant, il est primordial de surveiller l'évolution du volume des AP/CP ouvertes et de s'assurer de leur adéquation avec les capacités d'investissement de la collectivité.

Sur neuf budgets actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018, six font l'objet de programmes d'investissement inclus dans le PPI. Cf annexe AP/CP.

## 1. LE BUDGET PRINCIPAL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des Autorisations de programme actives au budget principal représentaient un montant de 113,6 M, dont 49 M€ restent à financer, répartis entre 26 opérations en cours.

Parmi les montants les plus élevés figure la **passerelle** du pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême qui représente à elle seule près de 9,9 M€ de reste à financer et dont le calendrier de réalisation nécessite l'inscription de plus de 8 M€ sur le budget 2018.

Le programme du **secteur gare** fait état d'un reste à réaliser de 5,5 M€, avec 3 M€ pour le seul exercice 2018. Ce montant devra être ajusté au calendrier de réalisation et de paiement effectif des travaux à réaliser autour des îlots Renaudin et Didelon et des aménagements du secteur, y compris le portage des fonciers.

Puis vient le cofinancement des travaux de la **RN141** avec 5 M€ de reste à réaliser et dont le calendrier actuel prévoit le versement de 2 M€ sur le seul exercice 2018. Il conviendra de veiller à faire coïncider le calendrier de versement avec celui de réalisation effective des travaux.

Le cofinancement de l'**Opération de Renouvellement Urbain (ORU)** fait état d'un reste à réaliser de 2,6 M€ et de versements pour 1 M€ en 2018, correspondant aux opérations menées sur le secteur de Basseau / Grande Garenne. Ce montant est en cours d'ajustement au regard du calendrier effectif des réalisations.

Le cofinancement du **Plan National de Renouvellement Urbain** pour les quartiers de Bel Air, la Grand Font et l'Etang des Moines affiche un reste à réaliser de 2,8 M€ mais le calendrier de réalisation est plus étalé et nécessite moins de crédits de paiement en 2018.

L'opération du parvis du **PEM de la gare d'Angoulême** fait état d'un reste à réaliser de 2,4 M€ avec un calendrier de réalisation qui se concentre plus sur 2019, le parvis Ouest étant tributaire dans un premier temps de la réalisation de la passerelle.

Le programme de réfection de la **toiture du complexe Nautilus** fait état d'un reste à réaliser de près de 2,5 M€, avec un calendrier de réalisation plutôt sur l'exercice 2019, l'exercice 2018 étant consacré aux études de maîtrise d'œuvre.

La réalisation du **centre de loisirs de Dirac** doit s'achever en 2018 et le reste à réaliser de 1,3 M€ sera quasiment inscrit en totalité sur l'exercice 2018.

Le cofinancement des travaux d'aménagement du **stade Chanzy** représente également un montant de près de 1 M€, avec un échelonnement sur deux exercices.

Les six programmes existants en faveur de la politique de l'**Habitat** (cofinancement production logements nouveaux et réhabilitation du parc existant pour les logements sociaux, Programme d'intérêt général, Pass accession, sortie de vacance) représentent un reste à réaliser de près de 5,5 M€. Toutefois, les calendriers des travaux étant relativement longs, si le stock des engagements passés restant à payer est encore important, les possibilités d'engagement sont nettement plus réduites et vont devoir amener à mener une réflexion sur les conditions et les modalités d'attribution de ces aides, dans un contexte d'élargissement du territoire.

Enfin, la dizaine d'autres programmes représentent des montants plus modestes mais leur addition avec les programmes précédemment évoqués amène à une inscription très importante de crédits de paiement pour le seul exercice 2018 puisque ce sont au total plus de 22 M€ de crédits de paiement relatifs à des autorisations de programme qu'il est projeté d'inscrire sur ce seul exercice.

A ce montant viennent s'ajouter **quelques AP nouvelles**. Trois d'entre elles sont relatives à des opérations qui relevaient précédemment du budget annexe Mobilités, qu'il est proposé cette année de recentrer autour du Transport à l'occasion du passage de ce budget annexe dans une gestion en TVA directe avec le nouveau contrat liant GrandAngoulême à la SPL STGA.

Ainsi, les opérations relatives à Barouilhet, aux liaisons douces et au PEM de la Couronne relèvent désormais du budget principal, avec pour certaines d'entre elles un financement par le versement transport.

Il est proposé d'inscrire en opération nouvelle l'opération de déconstruction du centre équestre des Frauds ainsi qu'une réflexion autour du Conservatoire permettant l'engagement des frais d'étude relatifs à la localisation de cet équipement et aux travaux nécessaires à sa réhabilitation.

A noter la clôture de l'Autorisation de programme relative au Très Haut débit pour l'opération menée par le SDEG sur le territoire des trois ex communautés de communes, la part d'investissement de ce programme ayant été soldée en fin d'année 2017 de façon à permettre le transfert des équipements réalisés au Syndicat mixte Charente Numérique. Pour autant, la réflexion autour du très haut débit sur le territoire se poursuit et devra faire l'objet d'un prochain programme.

L'année 2018 voit ainsi se concentrer les paiements relatifs à un vaste ensemble d'opérations engagées depuis plusieurs années mais dont le calendrier de réalisation s'est trouvé impacté à la

fois par les interactions avec d'autres maîtres d'ouvrages mais également par une fusion intervenue en milieu de mandat.

Il est donc particulièrement important de veiller à limiter à l'avenir le nombre d'opérations à mener et à respecter les capacités d'investissement de la nouvelle collectivité dans un contexte national de rationalisation et de limitation de la dépense publique.

## 2. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe **Déchets ménagers** enregistre des restes à réaliser à hauteur de 6,4 M€ qui se concentrent sur les opérations autour de la déchetterie de Brébonzat et des bacs individuels de collecte sélective qui représentent à elles seules 75 % des montants des restes à réaliser. A cela s'ajoute l'opération autour du centre technique de Frégeneuil ainsi que celle d'implantation de colonnes enterrées.

Le budget annexe **Assainissement** fait état de 8,1 M€ de restes à réaliser sur les opérations en cours, l'essentiel se concentrant sur le délestage de la station du Gond-Pontouvre et la station d'épuration (STEP) de Marsac qui nécessitent 5,8 M€ de crédits de paiement en 2018.

Avec la fusion opérée et l'élargissement du périmètre géré en régie directe apparaît en 2018 la STEP de Vindelle ainsi que la nécessité de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement à l'échelle du nouveau territoire, opérations qu'il est proposé de gérer en AP/CP.

Par ailleurs, les travaux annuels de réhabilitation et d'extension des canalisations d'assainissement se réalisant sur deux exercices budgétaires, il est proposé de gérer désormais ces travaux en AP/CP pour permettre de faire coïncider l'inscription des crédits de paiement avec le calendrier de réalisation et d'achèvement de ces travaux. Ainsi, une nouvelle AP sera proposée, correspondant aux travaux 2018, sans augmentation des crédits de paiement habituellement inscrits pour la réalisation de ces travaux. Le montant des restes à réaliser en fin d'exercice devrait s'en trouver significativement diminué à compter de 2018 et donner plus de lisibilité au financement de la section d'investissement de ce budget.

Le budget annexe **Eau potable** n'enregistre qu'une seule AP/CP mais d'un montant conséquent puisqu'il s'agit de l'usine d'eau potable de Touvre avec un reste à réaliser de 25,1 M€. Les crédits de paiement se concentreront essentiellement sur les exercices 2019 à 2021.

Le budget annexe **Transports** est particulièrement impacté en 2018 par la conjonction des deux opérations que sont les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et le cofinancement des travaux de mise aux normes du tunnel de la Gâtine qui fait l'objet d'une gestion en Autorisation d'Engagement / Crédit de Paiement (AE/CP) en section de fonctionnement.

Pour le tunnel de la Gâtine, ce sont 3 M€ de crédits de paiement qui sont prévus en 2018.

Pour le BHNS, ce sont plus de 35 M€ de crédits de paiement qui sont nécessaires sur le seul exercice 2018.

A ces montants s'ajoutent les opérations induites du BHNS pour 1 M€ ainsi que la nécessaire mise en accessibilité des stations hors BHNS pour laquelle il vous sera proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme.

Le financement de ces opérations en 2018 nécessitera de recourir à une première tranche de financement par emprunt

Le budget annexe **Développement économique** voit également en 2018 la concrétisation d'un certain nombre de projets : sur près de 8,8 M€ de restes à réaliser, 3 M€ seront réalisés en 2018, pour l'essentiel l'extension de la pépinière du grand Girac (Technoparc) ainsi que l'opération Pile à hydrogène.

Le tableau récapitulatif des AP/CP avec leurs échéanciers à la fin de l'année 2017 figure en annexe.

## **E. LA STRATEGIE BUDGETAIRE POUR 2018**

L'analyse du contexte national d'encadrement des dépenses locales et les incertitudes pesant sur la réforme annoncée de la fiscalité locale mais également la situation des grands équilibres de l'agglomération et l'importance du programme pluriannuel d'investissement à mener dans les 4 prochaines années, doivent amener l'agglomération à définir sa stratégie budgétaire fondée sur :

- une nécessaire reconstitution d'un niveau d'épargne nette permettant de rembourser la dette et un financement satisfaisant des dépenses d'investissement Celle-ci passera inévitablement par de nouvelles économies et optimisation de fonctionnement puisqu'il vous sera proposé de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité en 2018.
- une limitation du recours à l'emprunt afin de ne pas grever plus encore sa capacité de désendettement. En tenant compte de l'encours actuel du budget principal, des remboursements prévus au titre de l'exercice et des reports de 2017, le recours à l'emprunt sur le budget principal pour l'année 2018 ne pourra excéder 13 millions €.